

---

# RAPPORT ANNUEL RÉGIME DE RETRAITE

de l'Université McGill

31 décembre 2022



McGill



## TABLE DES MATIÈRES

---

<b>04</b>	Faits saillants 2022	<b>28</b>	Consultants externes et gestionnaires de portefeuilles
<b>07</b>	Message des membres du Comité d'administration des retraites	<b>29</b>	Évaluation actuarielle
<b>08</b>	Gouvernance		<b>Rapport financier</b>
<b>11</b>	Prestations et administration	<b>31</b>	Lettre sur la responsabilité de la direction
<b>13</b>	Au service des membres	<b>32</b>	Rapport de l'auditeur
<b>14</b>	Gestion des placements	<b>34</b>	État de l'actif net disponible pour le service des prestations
<b>16</b>	Le Régime et l'investissement responsable	<b>35</b>	État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations
<b>18</b>	Fonds d'accumulation	<b>36</b>	Notes afférentes au rapport financier
<b>19</b>	Fonds commun d'actions	<b>48</b>	Glossaire
<b>20</b>	Fonds commun de titres à revenu fixe	<b>49</b>	Contacts
<b>21</b>	Placements alternatifs		
<b>22</b>	Fonds de marché monétaire		
<b>23</b>	Compte équilibré		
<b>24</b>	Fonds socialement responsable		
<b>25</b>	Fonds sans combustibles fossiles		
<b>26</b>	Fonds axés sur une date d'échéance		
<b>27</b>	Fonds de retraite		

Les mots en caractères gras dans ce rapport sont définis dans le Glossaire

# FAITS SAILLANTS 2022

## OPTIONS D'INVESTISSEMENT

**1,3 G\$**

D'ACTIFS

RENDEMENT EN 2022: -4,2 %  
RENDEMENT ANNUALISÉ  
5 ANS: 6,5 %

**COMPTE ÉQUILIBRÉ**

**738,7 M\$**

D'ACTIFS

RENDEMENT EN 2022: -9,6 %  
RENDEMENT ANNUALISÉ  
5 ANS: 6,1 %

**FONDS COMMUN  
D'ACTIONS**

**465,3 M\$**

D'ACTIFS

RENDEMENT EN 2022: -8,8 %  
RENDEMENT ANNUALISÉ  
5 ANS: 1,6 %

**FONDS COMMUN  
DE TITRES À  
REVENU FIXE**

**61,1 M\$**

D'ACTIFS

RENDEMENT EN 2022: -13,3 %  
RENDEMENT ANNUALISÉ  
5 ANS: 6,4 %

**FONDS SOCIALEMENT  
RESPONSABLE**

**2,6 M\$**

D'ACTIFS

RENDEMENT EN 2022 -1,0 %

**NOUVEAU  
FONDS SANS  
COMBUSTIBLES  
FOSSILES**

**26,8 M\$**

D'ACTIFS

RENDEMENT EN 2022: 1,8 %  
RENDEMENT ANNUALISÉ  
5 ANS: 1,4 %

**FONDS DE MARCHÉ  
MONÉTAIRE**

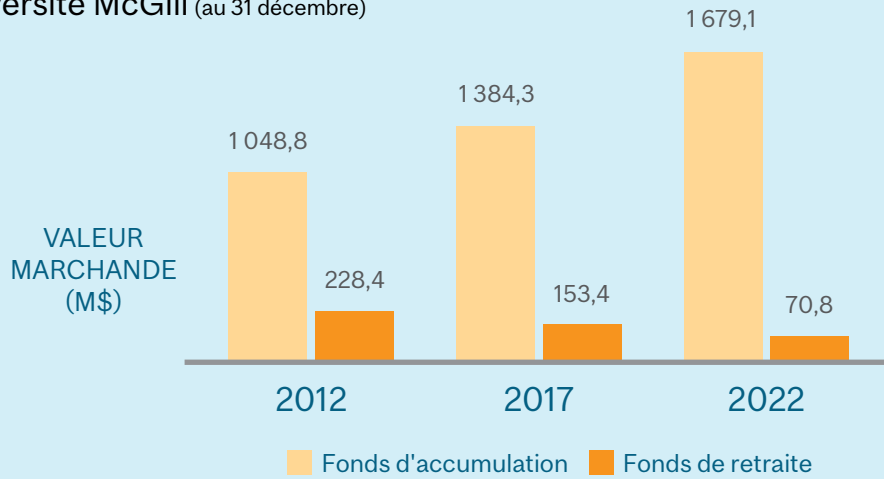
**38,1 M\$**

D'ACTIFS

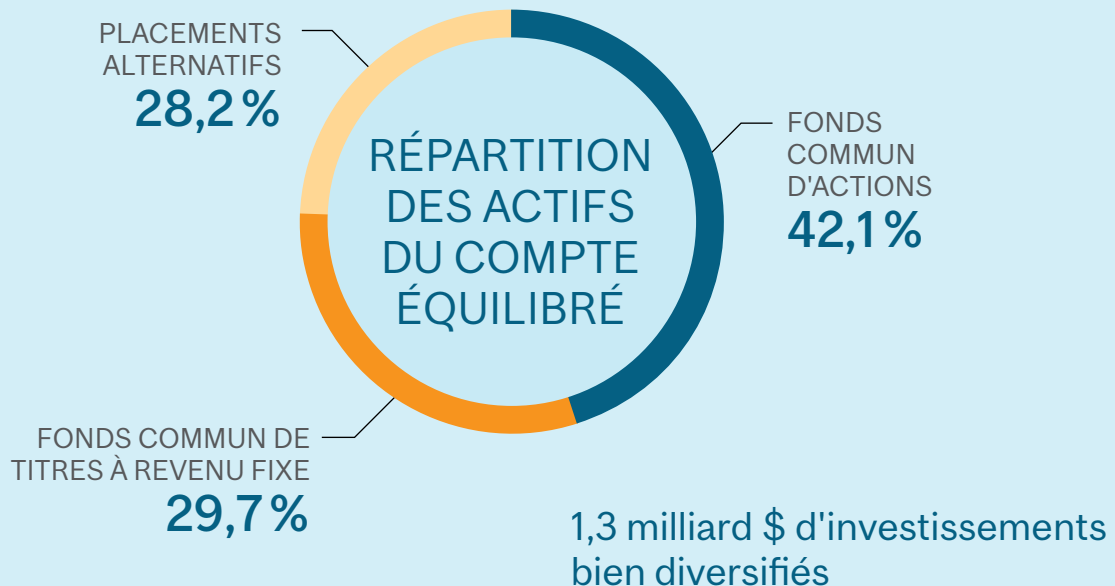
RENDEMENTS VARIENT SELON  
LE PROFILE DU MEMBRE

**FONDS AXÉS SUR UNE  
DATE D'ÉCHÉANCE**

Actif net disponible pour le service des prestations  
de l'Université McGill (au 31 décembre)



**80,3 %** DES ACTIFS SONT INVESTIS DANS L'OPTION COMPTE ÉQUILIBRÉ



# FAITS SAILLANTS 2022

## PARTICIPATION

AU 31 DÉCEMBRE 2022

### CROISSANCE DE LA PARTICIPATION DANS LE RÉGIME

La participation totale comprend les membres actifs, les membres différés, les membres à prestations variables et les membres à la retraite.

Statistique des participants au 31 décembre

	2012	2017	2022
Actifs	5 877	6 579	6 572
Différés	3 111	2 462	2 826
Retraités	1 397	1 049	816
Prestations Variables	0	0	144
<b>Total</b>	<b>10 285</b>	<b>10 090</b>	<b>10 358</b>

**La participation des membres actifs a augmenté de 12 % au cours des 10 dernières années**

### MEMBRES ET ACTIFS DU RÉGIME



# 6 572

MEMBRES ACTIFS

**1,2 G\$** en actifs

**48** ans, l'âge moyen des membres

**58 %** femmes

**42 %** hommes

# 2 826

MEMBRES DIFFÉRÉS

**244,0 M\$** en actifs

**53** ans, l'âge moyen des membres

**53 %** femmes

**47 %** hommes

953  
règlements  
pour un total de  
**115,5 M\$**  
EN PRESTATIONS  
versées par le  
Régime en 2022

# 816

MEMBRES DANS  
LE FONDS DE RETRAITE

**85** ans, l'âge moyen des membres

# 144

DÉPART À LA  
RETRAITE

**77,5 M\$** en actifs

**70** ans, l'âge moyen au départ à la retraite

# 127

PRESTATIONS  
VARIABLES

**65** ans, l'âge moyen des membres

# MESSAGE DES MEMBRES DU COMITÉ D'ADMINISTRATION DES RETRAITES

L'année dernière a été difficile pour les régimes de retraite à prestations déterminées. Tel qu'indiqué dans le Commentaire de la direction (p.14), les hausses des taux d'intérêt combinées à une incertitude accrue ont généré des rendements négatifs dans la plupart des classes d'actifs. Dans des marchés baissiers comme celui de 2022, il est important de maintenir une vision à long terme de vos placements de retraite car les marchés financiers sont cycliques. Sur le long terme, la valeur de vos placements va généralement augmenter, mais cette valeur peut connaître des périodes plus volatiles, comme en 2022. De nombreux facteurs économiques ont une incidence sur la vitesse à laquelle les marchés se redresseront.

Le Régime de retraite de l'Université McGill (« Régime ») n'est évidemment pas à l'abri des forces du marché. En 2022, la plupart des options de placement ont enregistré des rendements négatifs, à l'exception du fonds de marché monétaire, qui s'en sort mieux lorsque les taux d'intérêt augmentent. Les détails sur les rendements de chaque fonds se trouvent aux pages 19 à 27 de ce rapport. Le compte équilibré est l'option la plus populaire auprès des membres. Elle est composée d'actions et d'obligations cotées en bourse, ainsi que de placements alternatifs incluant : placements privés en dette ou en actions, immobilier et infrastructure et stratégies à rendement absolue. Les placements alternatifs ont enregistré des rendements positifs en 2022, ce qui a atténué les effets des rendements négatifs du portefeuille d'actions et du portefeuille de titres à revenu fixe (-9,6 % et -8,9 %, respectivement). L'année dernière, le rendement du compte équilibré était de -4,2 %, portant ses rendements annualisés sur 5 et 10 ans à 6,5 % et 8,2 %, respectivement. Bien que le fonds commun d'actions et le fonds commun de titres à revenu fixe aient enregistré des rendements négatifs, les deux fonds ont surpassé leurs indices de référence qui était de -10,9 % pour le fonds commun d'actions et de -11,7 % pour le fonds commun de titres à revenu fixe. Je tiens à remercier le personnel du Service des placements (« SP ») pour son travail minutieux au cours de l'année, surveillant l'allocation d'actifs dans chaque fonds et apportant les ajustements nécessaires.

Le comité d'administration des retraites (« CAR ») travaille en étroite collaboration avec le SP, le Comité de placement du Régime (« CPR ») et le Service d'administration des retraites pour superviser l'administration et la performance du Régime. Deux des membres élus du CAR ont quitté à la fin de leur mandat en 2022, Mme Rosemary Cooke, qui a représenté le personnel administratif et de soutien de 2016 à 2022, et le professeur Christopher Ragan, qui a représenté le personnel académique de 2013 à 2022. Au nom de tous les participants du Régime, je tiens à les remercier pour leur contribution au CAR. Lors de l'assemblée générale annuelle de mai dernier, Mme Lara Pereira et le professeur Dror Etzion ont été élus pour occuper ces deux postes.

Certains changements au niveau du CPR ont également pris effet en 2022. En mars, M. Clifton Isings et Mme Caroline Miller ont terminé leur mandat de 5 ans. Je tiens à les remercier pour leur temps et expertise au cours de

ces cinq années. Ils ont été remplacés par Mme Dominique Vézina, Vice-Présidente et Présidente Direction des Risques - Marchés boursiers et analyse transactionnelle à la Caisse de dépôt et placement du Québec, et M. Sylvain Gareau, Directeur Général, Caisse de retraite chez Desjardins. Le Régime a la chance d'attirer des personnes de grande qualité provenant de la communauté d'investissement montréalaise pour siéger à ce comité extrêmement important. Les détails sur l'adhésion au CPR sont disponibles à la page 10.

En 2022, après une brève pause due à la COVID, le Service d'administration des retraites a repris ses séances d'information offertes aux membres sur divers sujets concernant le Régime et la planification de la retraite. Les sessions tenues virtuellement à l'automne 2022 ont été bien suivies. En 2023, des sessions à la fois virtuelles et en personne seront proposées. En plus de ces séances et des vidéos en ligne (<https://www.mcgill.ca/hr/fr/pensions/rrum/regarder-nos-capsules-video>), la Sun Life offre sur son portail de nombreux outils qui peuvent vous aider à mieux comprendre et gérer vos placements et à planifier votre retraite. C'est une bonne idée de consulter ces ressources régulièrement pour vous assurer que vous comprenez votre régime et que vous êtes sur la bonne voie pour atteindre vos objectifs de retraite.

Comme expliqué dans la section sur l'investissement responsable (voir pages 16-17), le Régime continue de surveiller les questions environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG ») dans la gestion de ses actifs. En 2022, le CAR a adopté une stratégie Climat/ESG pour guider ses décisions en matière d'investissement responsable. Le SP travaille avec SHARE (Association des actionnaires pour la recherche et l'éducation) et 11 universités homologues du programme UNIE (Réseau universitaire pour l'engagement actionnarial) pour surveiller les politiques et pratiques ESG de leurs gestionnaires et pour dialoguer avec les gestionnaires si nécessaire. L'investissement responsable est également mis en œuvre à travers l'investissement d'impact et le suivi de l'empreinte carbone de nos actions cotées en bourse. En mai 2022, nous avons ouvert un fonds sans combustible fossile (« SCF ») disponible aux membres du régime. À ce jour, l'intérêt pour le fonds SCF est faible, bien qu'il augmente. Pour plus de détails sur ce fonds, voir la page 25. Les actions du compte équilibré, du fonds socialement responsable et du fonds SCF génèrent des empreintes carbone plus faibles que leurs indices de référence.

En 2022, pour la troisième année consécutive, l'assemblée générale s'est tenue virtuellement, mais en 2023, nous utiliserons un format hybride. J'espère vous voir en personne ou virtuellement le mercredi 3 mai 2023.



**Julia Scott, MBA, FCA, CFA**  
Présidente du CAR

# GOVERNANCE

La gouvernance d'un régime de retraite réfère aux rôles et responsabilités des différents intervenants impliqués dans l'administration et l'investissement des actifs du régime de retraite afin de rencontrer leurs obligations fiduciaires. Une bonne gouvernance requiert la mise en place d'une structure efficace pour administrer un régime de retraite dans le meilleur intérêt de ses membres et bénéficiaires et assure également que des procédures et des outils appropriés sont en place pour optimiser la prise de décision et le suivi en temps opportun des activités du régime de retraite.

Le Régime a été établi en 1972 et est enregistré en vertu de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec portant le numéro 22266 et avec l'Agence de revenu du Canada portant le numéro 299586.

La copie officielle du **texte du Régime** ainsi que toutes les modifications apportées au Régime peuvent être consultées sur demande dans les bureaux du Comité d'administration des retraites au 680 rue Sherbrooke ouest, bureau 1420, Montréal, Québec, H3A 2M7. Il peut également être lu en ligne à l'adresse <https://www.mcgill.ca/hr/fr/pensions/rum/comite-administration-des-retraites-0>.

## L'UNIVERSITÉ MCGILL

L'Université McGill (« l'Université ») est le promoteur du Régime. L'Université approuve le texte du Régime et ses modifications et verse les cotisations requises. L'Université peut bonifier, modifier ou terminer le Régime sous certaines conditions, tel que prévu au texte du Régime ou tel que requis afin de maintenir le Régime à titre de régime de retraite agréé.

## COMITÉ D'ADMINISTRATION DES RETRAITES (« CAR »)

Le CAR est responsable de l'administration du Régime et de l'investissement de ses actifs. Le CAR a conçu et mis en place une structure de gouvernance afin d'assumer ses responsabilités efficacement.

En tant que fiduciaire du Régime, le CAR a pour responsabilité de veiller à ce que les placements soient effectués avec prudence, conformément au profil démographique et objectifs financiers de ses membres. À ce titre, il a délégué certaines de ses responsabilités à l'égard de l'investissement des actifs au Comité de placement du Régime (« CPR »). Le CAR nomme les membres du CPR, s'assure que ces délégués ont les connaissances et compétences appropriées pour bien remplir leur mandat et supervise leurs activités.

Le CAR est aussi responsable des questions administratives relatives au versement des prestations, conformément au texte du Régime, et son action s'inscrit dans le cadre des dispositions et règlements de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec et de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada. Le CAR s'acquitte de ses responsabilités par la tenue de réunions régulières et en faisant appel à un réseau de conseillers, de consultants externes et d'employés du Service d'administration des retraites et du Service des placements.

*En 2022, le CAR s'est réuni sept fois en plus de plusieurs réunions de travail informelles*

## Le CAR est composé de neuf membres

Quatre membres sont élus par les membres du Régime (deux par le personnel administratif et de soutien et deux par le personnel enseignant). Deux sont désignés par le Conseil des gouverneurs et deux sont désignés par la Principale et le Président du conseil. Un membre indépendant est nommé par le Conseil des gouverneurs, après recommandation du CAR. Les membres sont nommés pour un mandat renouvelable de trois ans.

Lors de l'assemblée annuelle tenue virtuellement le 4 mai 2022, le professeur Dror Etzion a été élu dans l'un des postes de personnel enseignant et Mme Lara Pereira a été élue par acclamation dans l'un des postes du personnel administratif et de soutien, pour des nouveaux mandats de trois ans. En juillet 2022, le mandat de Mme Tina Hobday a été reconduit par le Conseil des gouverneurs pour une période de trois ans. Le PAC remercie Mme Rosemary Cooke et le professeur Christopher Ragan pour leurs sages conseils et précieuses contributions aux délibérations du CAR.

## COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'audit s'assure de la fiabilité de l'information financière, reçoit et révisé les projets d'états financiers du Régime, incluant le rapport de l'auditeur, informe le CAR des résultats, recommande l'approbation des états financiers et effectue tout autre action jugé nécessaire. Le Comité d'audit est également responsable de recommander la nomination des auditeurs externes au CAR.

*En 2022, le Comité d'audit s'est réuni deux fois*

## Le Comité d'audit est composé de trois membres du CAR

Les membres du Comité d'audit sont nommés par le CAR. En 2022, aucun changement n'est survenu dans la composition du Comité d'audit.

**Mme Cristiane Tinmouth**, CPA (présidente du Comité d'audit)

Vice-principale adjointe, services financiers  
Bureau du vice-principal, administration et finance

**M. Pierre Lavigne**, FSA, FCIA, CFA  
Consultant pour régime de retraite

**Mme Julia Scott**, MBA, FCPA, CFA  
(présidente du CAR)  
Chargée d'enseignement principale (retraîtée)



## COMITÉ D'ADMINISTRATION DES RETRAITES

	<b>Mme Julia Scott</b> , MBA, FCPA, CFA (présidente du CAR) Chargée d'enseignement principale (retraîtée)	Élue par le personnel enseignant Mandat se terminant en mai 2024
	<b>Mme Diana Dutton</b> , MBA Vice-principale adjointe Ressources humaines	Nommée par la Principale et le Président du conseil Mandat se terminant en mai 2024
	<b>M. Myles Edwards</b> , CFA Directeur principal et gestionnaire principal de portefeuille-Revenus fixes Intact Gestion de placements inc.	Nommé par le Conseil des gouverneurs Mandat se terminant en avril 2024
	<b>M. Dror Etzion</b> Professeur agrégé en stratégie et organization Membre agrégé, Bieler School of Environment	Élue par le personnel enseignant Mandat se terminant en mai 2025
	<b>Mme Tina Hobday</b> Avocate, associée Langlois avocats, S.E.N.C.R.L.	Nommée par le Conseil des gouverneurs Mandat se terminant en juillet 2025
	<b>M. Pierre Lavigne</b> , FSA, FICA, CFA Consultant pour régime de retraite	Nommé par la Principale et le Président du conseil Mandat se terminant en décembre 2024
	<b>Mme Lara Pereira</b> , CPA, CBV Contrôleure, services financiers	Élue par le personnel administratif et de soutien Mandat se terminant en mai 2025
	<b>Mme Nikoo Taghavi</b> Agente administrative Département de chimie	Élue par le personnel administratif et de soutien Mandat se terminant en octobre 2023
	<b>Mme Cristiane Tinmouth</b> , CPA (présidente du Comité d'audit) Vice-principale adjointe, services financiers Bureau du vice-principal, administration et finance	Nommée par la Principale et le Président du conseil Mandat se terminant en mai 2023

**COMITÉ DE PLACEMENT DU RÉGIME (« CPR »)**

Le CPR est responsable de l'investissement des actifs du Régime et du suivi des activités d'investissement conformément à la politique de placement, approuvée par le CAR, et de la législation en vigueur. Le CPR est également responsable de recommander les modifications à la politique de placement, d'approuver la structure de gestion et voir à la supervision de la gestion quotidienne des actifs. Périodiquement, le CPR est impliqué dans la sélection, la résiliation et le suivi des gestionnaires de portefeuille, du gardien de valeurs et des consultants en investissement. Le suivi des rendements des investissements et la conformité des gestionnaires sont aussi sous la responsabilité du CPR.

*En 2022, le CPR s'est réuni quatre fois*

**COMITÉ DE PLACEMENT DU RÉGIME**

<b>M. Paul Stinis</b> (président du CPR) Administrateur de sociétés	Membre externe indépendant Premier mandat se terminant en janvier 2024
<b>M. Nicolas Drapeau</b> , CFA Vice-président, Marchés privés Bimcor Inc.	Membre externe indépendant Deuxième mandat se terminant en décembre 2023
<b>M. Myles Edwards</b> , CFA Directeur principal et gestionnaire principal de portefeuille-Revenus fixes Intact Gestion de placements inc.	Membre du CAR Mandat se terminant en avril 2024
<b>M. Sylvain Gareau</b> , M.Sc. Directeur général Caisse de retraite Desjardins	Membre externe indépendant Premier mandat se terminant en janvier 2025
<b>M. Pierre Lavigne</b> , FSA, FICA, CFA Membre indépendant	Membre du CAR Mandat se terminant en décembre 2024
<b>M. François Quinty</b> , CFA Directeur gestion des placements Via Rail Canada	Membre externe indépendant Premier mandat se terminant en janvier 2025
<b>Mme Julia Scott</b> , MBA, FCPA, CFA Chargée d'enseignement principale (retraîtée)	Présidente du CAR, membre d'office Mandat se terminant en mai 2024
<b>Mme Dominique Vézina</b> , CFA, MBA Vice-présidente et présidente Direction des Risques, Marchés boursiers, Caisse de dépôt et placement du Québec	Membre externe indépendant Premier mandat se terminant en janvier 2025

**SERVICE D'ADMINISTRATION DES RETRAITES ET SERVICE DES PLACEMENTS**

L'administration quotidienne du Régime est effectuée par le Service d'administration des retraites et le Service des placements conformément aux politiques et procédures définies et approuvées par le CAR.

**SOCIÉTÉ DES SERVICES DE TITRES MONDIAUX CIBC MELLON**

Les services de CIBC Mellon comprennent la garde de valeur, la comptabilisation, le prêt de titres, les opérations de change, l'évaluation des actifs, la mesure de la performance et le suivi de la conformité.

**Le CPR est composé de huit membres**

Les membres du CPR incluent : trois membres du CAR (incluant le président du CAR à titre de membre d'office) et cinq membres externes indépendants qui ne font partie ni de l'administration, ni du personnel de l'Université et qui ne sont membres d'aucun autre niveau décisionnel dans la structure de gouvernance du Régime. Tous les membres du CPR sont nommés par le CAR.

Les membres externes indépendants du CPR servent un premier mandat de trois ans, renouvelable pour un second terme de deux ans et sont limités à un maximum de deux termes consécutifs.

Les mandats de M. Clifton Isings et de Mme Caroline Miller en tant que membre du CPR ont pris fin en mars 2022. Ils ont été remplacés par M. Sylvain Gareau et Mme Dominique Vézina, qui ont rejoint le CPR en janvier 2022. Le CPR remercie M. Isings et Mme Miller pour leurs sages conseils ces dernières années. Le deuxième mandat de M. Nicholas Drapeau devait prendre fin en mai 2023, mais a été prolongé jusqu'en décembre 2023 afin de laisser suffisamment de temps pour trouver un remplaçant.

**SUN LIFE**

Sun Life est responsable du traitement des transactions des membres ainsi que des virements et de la répartition des flux de trésorerie entre les options d'investissement disponibles. Sun Life effectue également les calculs concernant les règlements, prépare les dossiers de règlement et est responsable de la production des relevés annuels des membres conformément aux exigences législatives.

**NORMANDIN BEAUDRY**

Normandin Beaudry est le fournisseur des services administratifs quotidiens pour les membres recevant une rente du Régime.

# PRESTATIONS ET ADMINISTRATION

## APERÇU DU PLAN

Le Régime est composé de deux parties (**Partie A** et **Partie B**) qui se distinguent par la date d'admissibilité d'un membre à joindre le Régime. Pour les membres inscrits ou admissibles à joindre le Régime avant le 1er janvier 2009, le Régime est un **régime hybride** (Partie A). La Partie A comprend une disposition à cotisation déterminée (« CD ») par laquelle les membres et l'Université cotisent un certain montant par période de paie. Les membres choisissent comment investir leurs cotisations parmi un éventail d'options d'investissement. Pour se protéger des risques d'investissement inhérents à un régime CD, une disposition à prestation déterminée (« PD »), c.-à-d. une disposition de rente minimale, existe qui fournit une garantie que la rente payable sera au minimum égal au montant calculé selon la formule PD. La formule PD prend en considération le nombre d'années de service du membre ainsi que son salaire moyen le plus élevé.

Pour les membres inscrits au 1<sup>er</sup> janvier 2009 ou après, le Régime est un régime CD et réfère à la Partie B. Les membres et l'Université cotisent un certain montant par période de paie. Les membres choisissent comment investir leurs cotisations parmi un éventail d'options d'investissement.

Lorsque le moment est venu de régler et convertir la valeur accumulée de leur compte en revenu de retraite, les membres peuvent transférer ces sommes vers une institution financière ou utiliser les options proposées par l'Université qui sont le **Fonds de revenu viager** (« FRV »), le Compte de retraite immobilisé (« CRI ») ou les prestations variables.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le document disponible en ligne à l'adresse suivante : <https://www.mcgill.ca/hr/fr/pensions/rrum>

## COTISATIONS AU PLAN

Les cotisations des membres actifs et de l'Université sont investies dans le Fonds d'accumulation dans une ou plusieurs options d'investissement offertes par le Régime, et ce, à la discrétion du membre.

### *Cotisations additionnelles de l'Université*

En plus des cotisations régulières, l'Université est tenue de verser des cotisations supplémentaires. Ces dernières sont déterminées en fonction de la situation financière du Régime dans le but de financer la disposition PD de rente minimale pour les membres Partie A et les rentes en cours de paiement dans le **Fonds de retraite**, tel que requis par la législation applicable. Ces cotisations additionnelles s'accumulent dans un **Fonds complémentaire** et sont investies dans l'option d'investissement Compte équilibré.

Dans le but de déterminer les cotisations spéciales requises par l'Université, des évaluations actuarielles sont produites. Les évaluations actuarielles sont produites selon deux méthodes de calcul du financement d'un régime; l'évaluation de capitalisation et l'évaluation de solvabilité. Ces évaluations mesurent la capacité du régime à rencontrer ses engagements financiers selon deux perspectives.

## 1. Évaluation de capitalisation

L'évaluation de capitalisation assume que le Régime restera en vigueur indéfiniment. Le calcul détermine le montant que l'Université est tenue de cotiser pour couvrir une année de service des membres de la Partie A et pour amortir le déficit du Régime, le cas échéant.

L'évaluation actuarielle du 31 décembre 2019 démontre un **déficit de capitalisation** de 38,2 millions \$ et un ratio de capitalisation de 97,7 %. L'évaluation précédente a été effectuée au 31 décembre 2017.

**En 2022, l'Université a versé 9,1 M\$ à titre de cotisations pour financer le passif PD**

Le tableau suivant présente l'évolution du ratio de capitalisation de 2017 à 2019 :

POSITION DE CAPITALISATION <sup>1</sup>	31 DÉCEMBRE 2019 \$ en 000s	31 DÉCEMBRE 2017 \$ en 000s
VALEUR MARCHANDE DES ACTIFS	1 641 780	1 537 696
PASSIF ACTUARIEL	1 680 013	1 585 071
DÉFICIT DE CAPITALISATION	(38 233)	(47 375)
RATIO DE CAPITALISATION	97,7 %	97,0 %

Note 1: Voir l'Évaluation Actuarielle à la page 29 pour plus de détails sur la position de capitalisation.

Le Régime doit faire l'objet d'une évaluation actuarielle complète au moins tous les trois ans. La prochaine évaluation actuarielle complète sera effectuée au 31 décembre 2022.

## 2. Évaluation de solvabilité

L'évaluation de solvabilité détermine la situation financière du Régime à la date de l'évaluation, en assumant une terminaison à cette même date. Ce calcul est réalisé pour déterminer les cotisations additionnelles requises, aussi appelées cotisations supplémentaires de solvabilité, que doit verser l'Université pour assurer le versement intégral des règlements externes lorsque les membres Partie A cessent d'être à l'emploi, prennent leur retraite ou atteignent l'âge de 71 ans.

Le calcul du degré de solvabilité du Régime comprend seulement les actifs et passifs de solvabilité relatifs à la disposition de rente minimale du Régime, excluant les valeurs accumulées CD de tous les membres.

Selon l'évaluation de solvabilité au 31 décembre 2021, le degré de solvabilité du Plan était de 75,7 %.

**En 2022, l'Université a versé 1,9 M\$ à titre de cotisations supplémentaires de solvabilité**

Le tableau suivant présente l'évolution du degré de solvabilité de 2020 à 2021:

POSITION DE SOLVABILITÉ <sup>1</sup>	31 DÉCEMBRE, 2021 \$ en 000s	31 DÉCEMBRE, 2020 \$ en 000s
VALEUR MARCHANDE DES ACTIFS	279 099	270 888
PASSIF DE SOLVABILITÉ	368 632	513 384
DÉFICIT DE SOLVABILITÉ	(89 533)	(242 496)
DEGRÉ DE SOLVABILITÉ	75,7%	52,8%

Note 1: Voir l'Évaluation Actuarielle à la page 29 pour plus de détails sur la position de solvabilité.

**Cotisations de partage du coût des membres Partie A**

Effectif le 1<sup>er</sup> janvier 2014, une modification au Régime a été apportée afin d'introduire la notion de partage du coût des déficits avec les membres Partie A. Depuis septembre 2018, ce taux est de 1,9 %. Les cotisations de partage du coût des membres Partie A sont investies dans leur compte individuel.

Les cotisations faites par les membres et l'Université pendant l'année sont détaillées ci-dessous :

*Cotisations en 2022*

FONDS D'ACCUMULATION	PAR LES MEMBRES \$ en 000s	PAR L'UNIVERSITÉ \$ en 000s
CONTRIBUTIONS RÉGULIÈRES	32 163	33 722
COTISATIONS POUR LE SERVICE COURANT		5 291
COTISATIONS SUPPLÉMENTAIRES DE SOLVABILITÉ		1 851
COTISATIONS POUR L'AMORTISSEMENT DU DÉFICIT		3 774
COTISATIONS DE PART-AGE DU COÛT - MEMBRES PARTIE A	4 134	
COTISATIONS VOLONTAIRES	1 774	
TOTAL	38 071	44 638

**PRESTATIONS ET PAIEMENTS DE RENTES**

**Fonds d'accumulation**

Au cours de l'année 2022, 953 règlements ont été effectués pour un total de 115,5 M\$. Le tableau suivant présente les types de règlement et les prestations versées pendant l'année.

*Règlements en 2022*

FONDS D'ACCUMULATION	NOMBRE DE RÉGLEMENTS	MONTANT TOTAL \$ en 000s
PRESTATIONS DE RETRAITE - TRANSFERTS VERS L'EXTERNE	208	68 842
PRESTATIONS DE RETRAITE - TRANSFERTS VERS FRV/CRI DE L'UNIVERSITÉ MCGILL	38	10 477
PRESTATIONS VARIABLES	264	7 878
PRESTATIONS DE CESSATION D'EMPLOI	423	24 927
PRESTATIONS DE DÉCÈS	20	3 385
TOTAL	953	115 509

**Fonds de retraite**

Au 31 décembre 2022, le Régime comptait 816 membres retraités et bénéficiaires recevant des paiements de rentes du Fonds de retraite. En 2022, un total de 20,4 M\$ a été versé sous forme de rentes.

*Dividendes de rentes*

Lorsque le Fonds de retraite dégage des excédents, ces montants pourraient servir à bonifier, au moyen de dividendes, les rentes en cours de versement. Suite à certains changements apportés à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, les régimes de retraite sont tenus de constituer une réserve en cas d'excédent. Ce changement requiert que le Régime soit solvable à 100 % et que la réserve ait été constituée avant de déclarer un dividende. Étant donné qu'un déficit de solvabilité a été confirmé lors de la dernière évaluation actuarielle, aucun dividende de rente n'a pu être déclaré.

**MODIFICATIONS AU RÉGIME**

Il n'a eu aucune modification au texte du Régime en 2022.

# AU SERVICE DES MEMBRES

Plusieurs services sont offerts aux membres pour les aider à atteindre leurs objectifs financiers. Des outils sont disponibles sur le site Web du Régime et de l'information peut être obtenue en téléphonant au Centre d'appel des programmes d'épargne de l'Université McGill.

Toutes questions concernant le Régime doivent être adressées au Centre d'appel des programmes d'épargne de l'Université McGill au 1-888-444-2023.

## VOTRE COMPTE

Les soldes courants des comptes sont mis à jour quotidiennement tandis que les taux de rendement personnels et les rendements des options sont mis à jour mensuellement. Les cotisations, les retraits et les modifications aux allocations des placements sont traités deux fois par mois, le 15<sup>e</sup> jour du mois (ou le jour ouvrable précédent) et le dernier jour ouvrable du mois. La valeur des actifs de chaque compte est mise à jour dans les cinq jours ouvrables suivant les dates de traitement.

Les membres peuvent accéder à leur compte de retraite et consulter le solde courant et leurs décisions d'allocation d'actifs en accédant au site Web des programmes d'épargne de l'Université McGill et en utilisant leur nom d'utilisateur et leur mot de passe de McGill.

<https://www.mcgill.ca/hr/fr/pensions/rrum/votre-compte>

Les membres sont encouragés à prendre avantage des nombreuses ressources mises à leur disponibilité pour les accompagner dans leurs efforts de planification financière en vue de leur retraite. Par l'entremise du site Web <http://masunlife.ca>, les membres peuvent découvrir leur profil d'investisseur à l'aide de l'outil **Répartition de l'actif**. Ils peuvent planifier leur retraite à l'aide du **Planificateur de retraite** qui inclut un graphique illustrant le décaissement pour aider les membres à estimer leur revenu futur.

Depuis la transition vers Sun Life, les membres peuvent vérifier leurs soldes en utilisant l'**application ma Sun Life mobile**. En plus d'un support téléphonique, les membres peuvent maintenant obtenir de l'aide en direct avec l'option **Clavardez maintenant** sur le site Web.

Les membres ont utilisé ces services en 2022:

POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 2022:	
OUTIL DE RÉPARTITION DE L'ACTIF	331
PLANIFICATEUR DE RETRAITE	1 005
UTILISATEURS DE L'APPLI MOBILE	747
ACTIVITÉS SUR L'APPLI MOBILE	23 694
UTILISATEURS DU SITE WEB	4 562

Des options d'investissement ont été conçues pour aider les membres à bâtir et à maintenir un portefeuille d'investissements bien diversifié. Les membres peuvent modifier leur allocation d'actifs actuelle et/ou leur allocation reliée à de futurs investissements.

Les membres sont fortement encouragés à réviser leurs placements régulièrement afin de s'assurer que la composition de leur portefeuille est en ligne avec leurs objectifs.

## CAPSULES VIDÉO

Le Service d'administration des retraites a lancé une série de capsules vidéos afin d'aider les membres du Régime. Ces capsules peuvent être visionnées à:

<https://www.mcgill.ca/hr/fr/pensions/rrum/regarder-nos-capsules-video>.

## SÉANCES D'INFORMATION

Le service d'administration des retraites offre des séances d'information aux employés et membres du Régime afin de répondre à leurs besoins. Ces séances, qui ont recommencé de façon virtuelle en décembre 2022, comprennent la séance d'information générale, la séance d'information sur la retraite, la séance d'information sur les options de règlement et la séance d'information sur la phase de décumul/décaissement. Une nouvelle séance sur la Partie A (régime hybride) a également été lancée et fournie de l'information sur la rente minimale à prestations déterminées.

Les membres peuvent s'enregistrer pour une séance d'information sur Minerva. Pour plus d'information et pour accéder aux présentations utilisées lors de certaines séances d'information, veuillez visiter le site Web des Ressources humaines de l'Université McGill à l'adresse suivante :

<https://www.mcgill.ca/hr/fr/pensions/rrum/infosessions>.

## RAPPORTS D'INVESTISSEMENT

Les membres ont accès aux fiches d'information Morningstar® qui sont disponibles par l'entremise du site Web sécurisé de Sun Life.

Morningstar® est un fournisseur de nouvelles et d'analyses sur les placements. Les fiches d'information sur les fonds de Morningstar® présentent en détail ce qu'offre chaque fonds. Elles fournissent, entre autres, le rendement des fonds, les 10 principaux titres de chaque fonds, ainsi qu'une description du secteur d'investissement et un profil de risque du fonds.

# GESTION DES PLACEMENTS

Les actifs du Régime sont investis dans deux fonds distincts, soit le Fonds d'accumulation et le Fonds de retraite, conformément aux champs de responsabilité du Régime et en conformité avec la politique de placement.

**Fonds d'accumulation** - Les actifs des membres Partie A et des membres Partie B, ainsi que les actifs du Fonds complémentaire, sont investis dans le Fonds d'accumulation.

Le Fonds complémentaire représente la somme de toutes les cotisations additionnelles versées par l'Université dans le Régime: les cotisations supplémentaires de solvabilité ainsi que le financement lié aux exigences de l'évaluation actuarielle, moins les prestations payées liées à la **rente minimale à prestations déterminées**.

**Fonds de retraite** - Les actifs des membres retraités qui ont opté pour un règlement interne. Le Fonds de retraite a été réouvert en septembre 2020 pour les membres qui choisissent de recevoir la rente de retraite complémentaire sous forme de rente.

**Politique de placement** - Le CAR a adopté une politique de placement exhaustive détaillant les objectifs de placement, la tolérance au risque, la répartition des actifs, la diversification des placements, **la couverture des devises**, les taux de rendement espérés, les besoins de liquidités, les catégories d'actifs autorisés, les considérations ESG et tout autre aspect concernant le processus de placement. Ceci permet un encadrement sur lequel le CPR et le Service des placements s'appuient pour la sélection des gestionnaires externes et des stratégies d'investissement pour les mandats ségrégués, les fonds communs et les fonds privés.

La majorité des placements sont gérés activement par des gestionnaires externes dans une gamme de mandats d'investissement variés. Les gestionnaires de portefeuille sont responsables de la sélection des titres à l'intérieur du mandat qui leur a été désigné.

La politique de placement est révisée sur une base régulière et mise à jour lorsque nécessaire afin d'assurer qu'elle réponde aux exigences légales et aux meilleures pratiques pour le bénéfice de l'ensemble des membres. Une copie de la politique de placement est disponible sur le site internet du Régime: <https://www.mcgill.ca/hr/fr/pensions/rrum/invest> ou peut être consultée au bureau du CAR, sur demande.



## COMMENTAIRE DE LA DIRECTION Par le Service des placement

L'année 2022 a été difficile pour les investisseurs, touchés autant par la baisse des marchés obligataires que des marchés boursiers. Dans cet environnement, la position défensive du compte équilibré bien diversifié, a contribué à la protection du capital. Le rôle du Service des Placements (« SP ») est de maintenir les portefeuilles pleinement investis et de naviguer dans tous les types d'environnements de marché en choisissant et en allouant avec soin aux opportunités d'investissement, en s'assurant d'un niveau élevé de diversification des portefeuilles et en essayant d'éviter les risques injustifiés et déraisonnables.

Les rendements du marché en 2022 ont été affectés par des niveaux élevés d'inflation qui n'ont pas été observés depuis les années 1980. Ainsi, les hausses généralisées des prix observées en 2021 n'ont pas été transitoires, de sorte que les banques centrales ont tout misé en augmentant rapidement les taux d'intérêt à des niveaux inégalés depuis avant la crise financière. Ce choc des taux d'intérêt a entraîné les actions et les obligations à la baisse. Les valorisations élevées des actions ont été corrigées à la baisse à mesure que les conditions financières se sont resserrées, tandis que les taux d'intérêt plus élevés ont fait diminuer le prix des obligations en portefeuille. Cela dit, la détresse financière des entreprises et le niveau de défauts de paiement sont restés faibles. Nous ne savons pas pendant combien de temps les taux d'intérêt demeureront élevés, et les pays connaîtront probablement une inflation et une vigueur économique divergentes. Cela devrait offrir de nombreuses opportunités d'investissement pour certaines classes d'actifs, régions, secteurs et titres.

Après plusieurs années de bonne performance des marchés boursiers, la vigueur des actions s'est essouffée en 2022 générant un rendement de -9,6% pour le fonds commun d'actions, mais générant tout de même une excellente performance annualisée sur 4 ans de 9,2 %. De même, le rythme soutenu et rapide des hausses de taux d'intérêt a eu une incidence négative sur les marchés des titres à revenu fixe. En 2022, le fonds commun de titres à revenu fixe a enregistré un rendement de -8,9 %. Cependant, la gestion active du fonds commun de titres à revenu fixe lui a permis de générer une surperformance par rapport à l'ensemble du marché obligataire grâce à une sensibilité moindre aux taux d'intérêt et à un niveau de diversification plus élevé.

Le portefeuille de placements alternatifs, qui comprend des actifs réels, des fonds de stratégies diversifiées et des placements privés, a fait bonne figure, prouvant son avantage de diversification au sein d'un portefeuille équilibré comprenant actions et obligations. Les placements alternatifs ont continué à profiter soit de leurs caractéristiques de rendement absolu, de leurs qualités de protection contre l'inflation et/ou de la forte demande des investisseurs. En 2022, le portefeuille de placements alternatifs a généré un rendement de 6,5 %, net de frais. Les investissements en placements alternatifs effectués par le Régime au cours des dernières années portent leurs fruits, améliorant les rendements ajustés pour le

risque du compte équilibré et des fonds axés sur une date d'échéance. Nous continuerons de nous engager de manière sélective dans des fonds privés offrant des classes d'actifs en croissance et offrant une diversification significative aux actifs traditionnels.

Le compte équilibré, une combinaison du fonds commun d'actions, du fonds commun de titres à revenu fixe et des placements alternatifs, est l'option de placement la plus populaire du Régime, détenant 80.3% des actifs des membres. Il a obtenu un rendement de -4,2 % au cours de l'année. Afin de tirer profit des taux d'intérêt et des rendements attendus des titres à revenu fixe plus élevés, la politique de placement a été révisée en fin d'année afin d'augmenter la répartition cible au fonds commun de titres à revenu fixe de 5 % (de 30 % à 35 %) et de réduire la répartition cible au fonds commun d'actions (de 45 % à 40 %).

Avant 2022, le fort marché haussier était principalement expliqué par la hausse des valorisations plutôt que par la croissance de la rentabilité de l'investissement. Cependant, la baisse en 2022 des valorisations des actifs cotés en bourse a amélioré les rendements futurs attendus à long terme pour ces classes d'actifs, et les investisseurs ne sont plus tenus d'assumer des niveaux de risque relativement plus élevés pour obtenir le même rendement. Le SP maintient une inclinaison défensive au sein du compte équilibré, car les revenus et les bénéfices pourraient être mis sous pression si l'inflation prend plus de temps que prévu à être contrôlée. Alors que les prix dans de nombreux secteurs de l'économie se stabilisent, nous sommes encore loin de l'objectif d'inflation de 2 % de la banque centrale et le marché du travail devra probablement s'assouplir avant que l'inflation ne soit maîtrisée. Heureusement, de

nombreux actifs des placements alternatifs bénéficient d'une protection contre celle-ci, tels que l'immobilier et les placements en infrastructures qui ont des flux de trésorerie ajustés à l'inflation, ou la dette privée qui a principalement des actifs à taux variables avec des rendements augmentant au rythme de la hausse des taux d'intérêt. À long terme, ces actifs offrent une diversification accrue, des rendements ajustés pour le risque intéressants et un accès à des opportunités de placement attrayantes et uniques.

Du point de vue des considérations environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG »), 99 % des actifs du Régime sont investis auprès de gestionnaires qui intègrent les facteurs ESG dans leur processus d'investissement. Le Régime a fait un investissement important dans un fonds de placements privés qui s'engage à investir dans des entreprises qui ont l'intention d'avoir des résultats sociaux et environnementaux positifs et mesurables. En 2022, le SP a commencé à compiler les notes des Principes pour l'investissement responsable (« PRI ») de ses gestionnaires. Chaque année, les signataires des PRI divulguent leurs pratiques d'investissement responsable et reçoivent des notes provenant des PRI. Le SP continuera de compiler et de surveiller ces notes sur une base annuelle et collaborera avec les gestionnaires ayant de faibles notes afin de promouvoir l'adoption de meilleures pratiques ESG.

Dans l'ensemble, le SP reste déterminé à ajouter de la valeur dans toutes les classes d'actifs et à gérer de manière optimale le compte équilibré, qui utilise des placements alternatifs tels que des placements privés, des actifs réels et des stratégies de rendement absolu pour leurs avantages de diversification et d'amélioration du rendement attendu.



# LE RÉGIME ET L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

## QUESTIONNAIRE DE VÉRIFICATION DILIGENTE ESG POUR LES GESTIONNAIRES D'ACTIFS

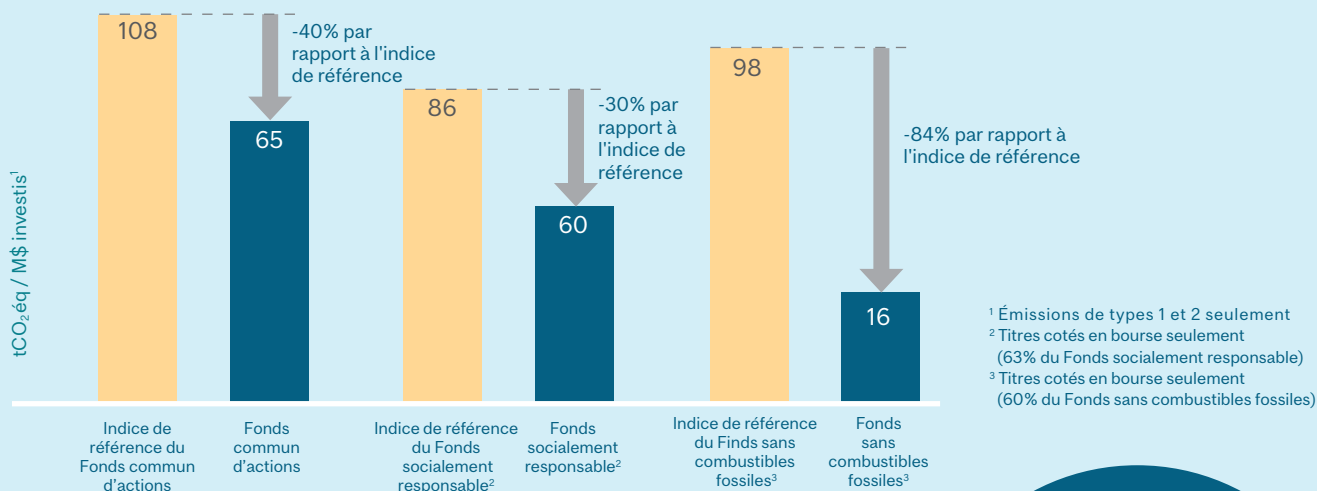
Le régime est géré avec une approche d'investissement responsable. Les considérations environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG ») sont intégrées dans les processus d'investissement tels que la vérification diligente et l'engagement auprès des gestionnaires d'actifs. En effet, lors de l'évaluation des gestionnaires d'actifs, la priorité est donnée à ceux qui utilisent les critères ESG pour évaluer les entreprises dans lesquelles elles pourraient vouloir investir. Au 31 décembre 2022, 99% des actifs du régime étaient gérés par des gestionnaires d'actifs adhérant à une politique ESG ou signataires des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (« PRI »).

De plus, en 2022, le Régime a collaboré avec SHARE et 11 universités homologues pour développer un questionnaire de vérification diligente ESG pour les gestionnaires d'actifs. Les réponses au questionnaire fourniront des données pertinentes, significatives, comparables et transparentes sur la performance ESG de nos gestionnaires. Le questionnaire sera déployé auprès des gestionnaires en 2023 et sera désormais transmis annuellement. Les données recueillies dans ce questionnaire serviront comme base de discussions constructives sur l'investissement responsable dans le but de s'assurer que les gestionnaires du Régime intègrent les considérations ESG dans leur processus d'investissement afin d'atténuer les risques.

## EMPREINTE CARBONE POUR 2022

Le Régime a effectué l'évaluation, au 31 décembre 2022, de l'empreinte carbone des actions cotées du Fonds commun d'actions et du Fonds socialement responsable pour la deuxième année consécutive et a effectué la première évaluation des actions cotées du Fonds sans combustibles fossiles (« SCF »).

L'empreinte carbone a été calculée avec les émissions de types 1 et 2 des titres cotés en bourse en utilisant des données fournies par MSCI, un prestataire mondial d'indices boursiers et de solutions ESG.



## Types de gaz à effet de serre selon le GHG Protocol Corporate Accounting and Reporting Standard

Type 1	Émissions directes émises de sources détenues ou contrôlées par la compagnie
Type 2	Émissions indirectes provenant de la consommation d'électricité achetée, du chauffage ou de vapeur
Type 3	Autres émissions indirectes (qui ne sont pas incluses dans celles de type 2) produites dans la chaîne de valeur de la compagnie

Il est important de rester prudent lors de la comparaison d'empreintes carbone de portefeuilles d'organisations différentes, puisque les méthodes de calcul, les catégories d'actifs couvertes ainsi que les fournisseurs de données peuvent varier d'une organisation à l'autre.

En 2022, le personnel du Service des placements a continué à approfondir leurs connaissances sur les enjeux ESG et les pratiques d'investissement responsable, en obtenant 90 heures de formation et en participant à plusieurs conférences.



## 83 M\$ EN INVESTISSEMENTS D'IMPACT

Les investissements d'impacts sont faits dans l'intention de générer un impact social et environnemental positif et mesurable, ainsi qu'un rendement financier. Le marché des investissements d'impact est en pleine croissance et permet d'injecter du capital afin de répondre aux défis les plus urgents dans des secteurs tels que l'agriculture durable, l'énergie renouvelable, les technologies propres et l'accès abordable aux services de base en logement, en santé et en éducation.

### Nouvel Investissement dans un placement privé d'impact

En 2022, le Régime a pris un engagement de USD 20 M\$ dans un placement privé à impact qui est un fonds mondial axé sur des thèmes d'investissement à impact tels que la santé et le bien-être, le climat, les ressources, l'éducation et l'inclusion financière.

Le Régime a également investi dans un fonds immobilier européen avec un nombre impressionnant de certifications de bâtiments écologiques de haute performance. Un autre des investissements d'impact du Régime est un placement privé mondial dédié aux énergies renouvelables qui comprend des investissements dans des actifs exploitant l'énergie solaire.

Au 31 décembre 2022, le régime comptait 83 M\$ en investissements d'impact, incluant les engagements.

## L'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL

L'engagement est une stratégie d'investissement responsable qui permet aux investisseurs d'utiliser leur voix en tant qu'actionnaires pour soutenir de meilleures politiques et pratiques de durabilité d'entreprise et d'apporter un changement positif. Il permet aux investisseurs d'établir un dialogue constructif avec les conseils d'administration et la direction de l'entreprise.

En 2022, le Régime a nommé SHARE en tant que prestataire de services d'engagement des actionnaires pour engager auprès des entreprises en portefeuille du régime sur les questions liées au climat. Par l'intermédiaire de SHARE, McGill est devenue l'un des premiers membres du Réseau universitaire pour l'engagement des investisseurs (UNIE), une initiative dirigée par des universités canadiennes qui amplifie les voix des actionnaires pour s'attaquer aux changements climatiques.

Durant l'année 2022, SHARE a mené 125 engagements avec 59 entreprises différentes du portefeuille du Régime. Les engagements ont porté sur des sujets tels que la réduction des émissions de gaz à effet de serre (« GES »), la finance durable, la surveillance des dépenses politiques, ainsi que la réussite d'une transition juste qui tient en compte des travailleurs et des communautés. Jusqu'à présent, SHARE a constaté des progrès positifs sur 49 de ces engagements.



Le régime est membre du Réseau universitaire pour l'engagement actionnarial (UNIE) grâce à l'Association des actionnaires pour la recherche et l'éducation (SHARE) - une organisation à but non lucratif primée dédiée à mobiliser les investisseurs pour transitionner vers une économie durable, inclusive et productive. Aux côtés d'autres investisseurs institutionnels universitaires, et avec SHARE, le Régime travaille à faire de l'engagement actionnarial auprès des entreprises sur les risques et les opportunités liés au climat, conduisant à des changements tangibles et à des améliorations des pratiques de durabilité des entreprises.

## AUDIT DU VOTE PAR PROCURATION

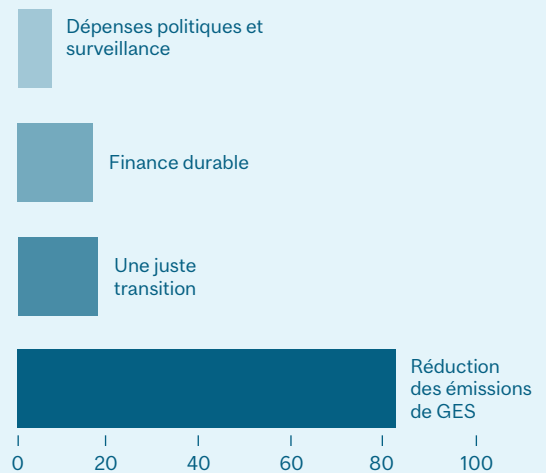
En avril 2022, le CAR a approuvé une première évaluation des pratiques de vote par procuration des gestionnaires de portefeuille du Régime afin de s'assurer qu'elles sont conformes aux objectifs de placement du Régime. Les votes par procuration sont un outil précieux dont dispose le Régime du fait qu'il détient des actions de sociétés cotées en bourse.

Le Régime a engagé SHARE pour réaliser un audit de vote par procuration sur 20 009 bulletins de vote déposés par les gestionnaires au nom du Régime entre le 1er juillet 2021 et le 30 juin 2022

Les points de l'ordre du jour peuvent être inscrits sur les bulletins de vote des entreprises soit par la direction d'entreprise, soit par les actionnaires. Dans ce dernier cas, ils sont appelés « propositions des actionnaires ». SHARE a analysé le niveau de soutien des gestionnaires de portefeuille du régime aux propositions d'actionnaires ESG, c'est-à-dire aux propositions d'actionnaires qui visent à obtenir un changement de la part de la direction en matière d'environnement, de responsabilité sociale ou de gouvernance.

Les résultats de l'audit de vote par procuration aideront le Service des placements à évaluer les votes des gestionnaires de portefeuilles du Régime et à suggérer des modifications alignées sur les meilleures pratiques d'investissement responsables.

## SUJETS D'ENGAGEMENTS EN 2022



# FONDS D'ACCUMULATION

Le Fonds d'accumulation inclut les actifs des membres Partie A et Partie B ainsi que les actifs du Fonds complémentaire. La structure du fonds offre une large gamme de stratégies d'investissement et permet aux membres de choisir la répartition d'actifs qui répond le mieux à leurs besoins financiers. Le Fonds d'accumulation inclut un Fonds commun d'actions, un Fonds commun de titres à revenu fixe, des placements alternatifs, un Fonds de marché monétaire, un Fonds socialement responsable et un Fonds sans combustibles fossiles. Les membres ont également l'option du compte équilibré et l'option des Fonds axés sur une date d'échéance qui consistent en une variété de répartitions d'actifs entre le Fonds commun d'actions, les placements alternatifs et le Fonds commun de titres à revenu fixe.

*Le compte équilibré est l'option d'investissement par défaut du Régime. Les membres qui ne sélectionnent pas d'option d'investissement verront leurs actifs investis automatiquement dans le compte équilibré*

## PERFORMANCE COMPARÉE À L'INDICE DE RÉFÉRENCE

Au 31 décembre 2022 (avant frais)

CLASSES D'ACTIF	INDICES DE RÉFÉRENCE	ACTIFS (MILLIONS \$)	RENDEMENTS 2022	RENDEMENTS INDICES DE RÉFÉRENCE	VALEUR AJOUTÉE
<b>STRATÉGIES D'INVESTISSEMENT SPÉCIFIQUES</b>					
Fonds commun d'actions	22 % composé S&P/TSX 38 % S&P 500 (50% couvert) 29 % MSCI EAEO 11 % MSCI Marchés émergents	738,7	-9,6 %	-10,9 %	1,3 %
Fonds commun de titres à revenu fixe	FTSE Canada obligataire universel	465,3	-8,8 %	-11,7 %	2,9 %
Placements alternatifs <sup>1</sup>	40 % actifs réels 40 % placements privés 20 % fonds de stratégies diversifiés	384,6	6,5 %	6,9 %	-0,4 %
Fonds de marché monétaire	FTSE Canada bons du Trésor 30 jours	26,8	1,8 %	1,7 %	0,1 %
<b>STRATÉGIES D'INVESTISSEMENT ÉQUILIBRÉES</b>					
Compte équilibré	45 % indice Fonds commun d'actions 25 % indice Placement alternatifs 30 % indice Fonds commun de titre à revenu fixes	1 346,3	-4,2 %	-6,7 %	2,5 %
Fonds socialement responsable	20 % composé plafonné S&P/TSX 40 % rendement total net MSCI monde (\$ CA) 40 % obligataire universel FTSE Canada	61,1	-13,3 %	-10,6 %	-2,7 %
Fonds sans combustibles fossiles	53 % rendement total net MSCI monde (\$ CA) 29 % FTSE Canada obligataire universel 9 % obligataire global à court terme FTSE Canada 7 % MSCI Marchés Émergents Rendement Total Net (\$ CA) 2 % FTSE Canada bons du Trésor 30 jours	2,6	-1,0 %	-2,0 %	1,0 %
Fonds axés sur une date d'échéance		38,1	-7,6 % à -6,9 %	-9,6 % à -8,3 %	1,1 % à 2,0 %

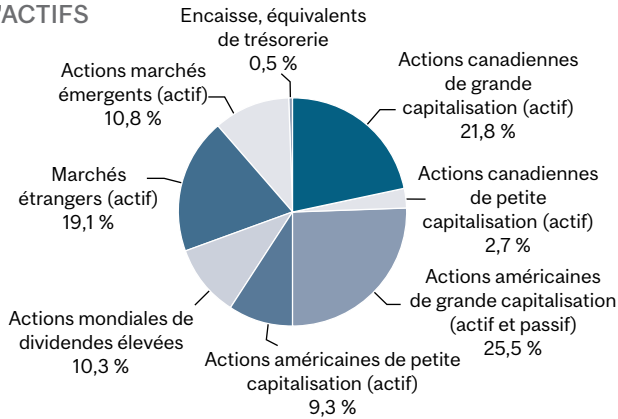
<sup>1</sup>Après frais

## ANALYSE DE LA PERFORMANCE PAR OPTION D'INVESTISSEMENT

## FONDS COMMUN D'ACTIONNS

## 8 SOUS-CATÉGORIES

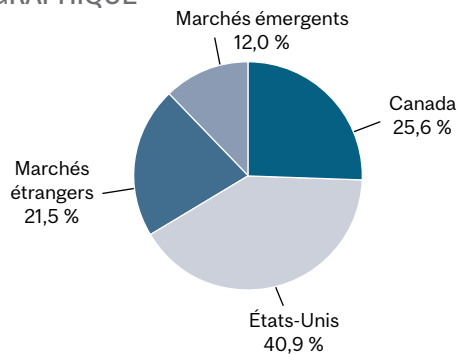
## D'ACTIFS



738,7 M\$

44,1 % DES ACTIFS DU FONDS D'ACCUMULATION

## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



## FRAIS en points de base

Frais de gestion des placements	42
Frais administratifs	24
<b>TOTAL</b>	<b>66</b>

## OBJECTIF DE PLACEMENT

L'objectif de placement du Fonds commun d'actions est de réaliser une appréciation du capital à long terme en plus de revenus de dividendes en investissant dans des portefeuilles diversifiés de titres canadiens et mondiaux cotés en bourse.

L'objectif à long terme annualisé, mesuré sur une période de 10 ans, correspond au taux de variation annuel de l'Indice des prix à la consommation (« IPC ») canadien + 5,0 %, soit 7,4 %.

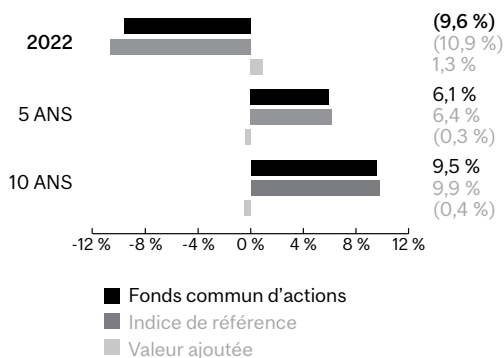
## FAITS SAILLANTS DE LA PERFORMANCE DE 2022

Les marchés boursiers ont reculé en 2022, l'indice d'actions canadiennes (S&P/TSX Composite) et l'indice d'actions mondiales (MSCI ACWI) générant respectivement -5,8 % et -12,4 % (en dollars canadiens). Cela représente un renversement des rendements positifs observés en 2021 et est principalement dû à la réduction de la valeur des actions suite à la hausse des taux d'intérêt. En conséquence, le fonds commun d'actions a généré un rendement de -9,6 % (avant frais) en 2022, dépassant la performance de -10,9 % de son indice de référence. Cette surperformance s'explique principalement par le positionnement défensif des portefeuilles sous-jacents, la plupart des gestionnaires du fonds se concentrant sur les actions à plus faible valorisation. Cela a aidé à protéger le capital du fonds tout au long de l'année par rapport à l'ensemble du marché boursier. Cette position défensive a été particulièrement bénéfique pour l'allocation aux actions américaines. Enfin, la surpondération en actions canadiennes a contribué à améliorer la performance relative, le marché boursier canadien s'en étant mieux tiré que les autres régions au cours de l'année.

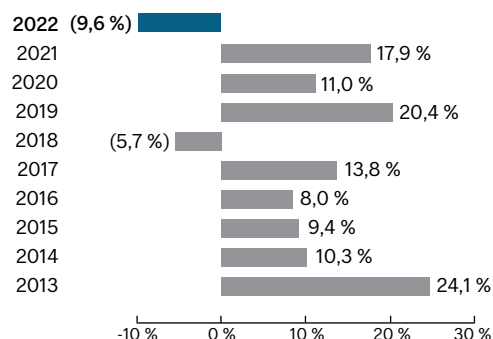
## CHANGEMENTS DU PORTEFEUILLE

Aucun changement significatif n'a eu lieu au cours de l'année 2022.

## RENDEMENTS ANNUALISÉS vs INDICE DE RÉFÉRENCE (avant frais)



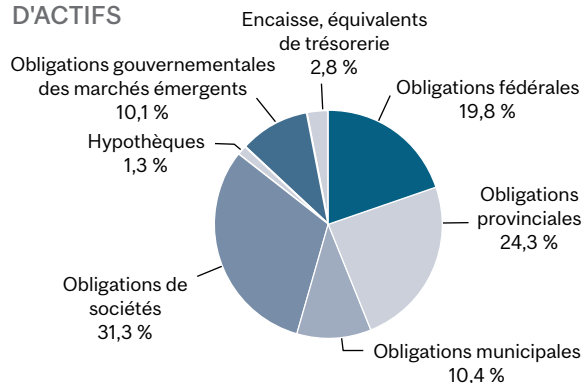
## RENDEMENTS HISTORIQUES (avant frais)



## ANALYSE DE LA PERFORMANCE PAR OPTION D'INVESTISSEMENT

# FONDS COMMUN DE TITRES À REVENU FIXE

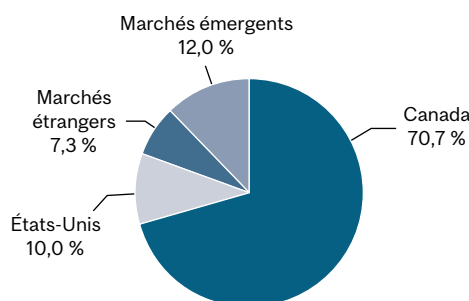
## 7 SOUS-CATÉGORIES D'ACTIFS



### 465,3 M\$

27,7 % DES ACTIFS DU FONDS D'ACCUMULATION

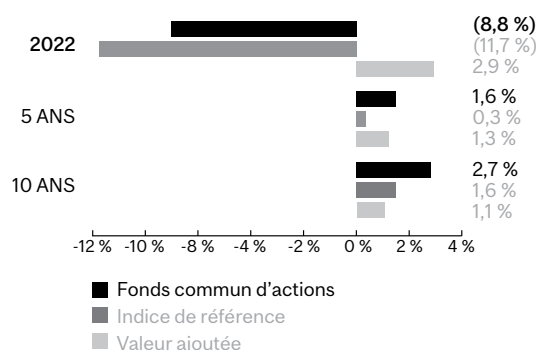
## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



## FRAIS en points de base

Frais de gestion des placements	32
Frais administratifs	25
<b>TOTAL</b>	<b>57</b>

## RENDEMENTS ANNUALISÉS vs INDICE DE RÉFÉRENCE (avant frais)



## OBJECTIF DE PLACEMENT

L'objectif de placement du Fonds commun de titres à revenu fixe est de fournir une source prévisible de revenus d'intérêts avec une faible volatilité des rendements en investissant dans un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe canadiens et mondiaux.

L'objectif à long terme annualisé, mesuré sur une période de 10 ans, correspond au taux de variation annuel de l'IPC canadien + 1,0 %, soit 3,4 %.

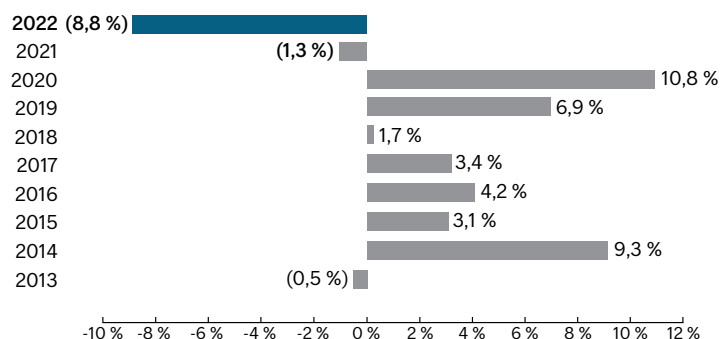
## FAITS SAILLANTS DE LA PERFORMANCE DE 2022

Au cours de l'année, la hausse rapide des taux d'intérêt a eu l'effet d'un vent de face pour les marchés des titres à revenu fixe, car le prix des obligations a subi l'incidence négative de la hausse des taux d'intérêt. En conséquence, le fonds commun de titres à revenu fixe a enregistré une performance de -8,8 % (avant frais), mais a réussi à battre son indice de référence qui a généré -11,7 % au cours de l'année. Cette surperformance s'explique en partie par le positionnement avec une durée plus courte (ce qui réduit la sensibilité aux mouvements de taux d'intérêt) du portefeuille pendant la majeure partie de l'année, la diversification internationale du portefeuille et la valeur positive générée par les gestionnaires de placements.

## CHANGEMENTS DU PORTEFEUILLE

La durée du portefeuille de titres à revenu fixe a été augmentée vers la fin de l'année pour se rapprocher de celle de l'indice de référence afin de réduire l'impact potentiel sur la performance relative si les taux d'intérêt devaient baisser dans le futur.

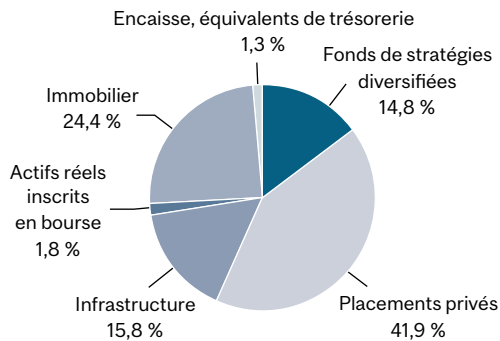
## RENDEMENTS HISTORIQUES (avant frais)



## ANALYSE DE LA PERFORMANCE PAR OPTION D'INVESTISSEMENT

# PLACEMENTS ALTERNATIFS

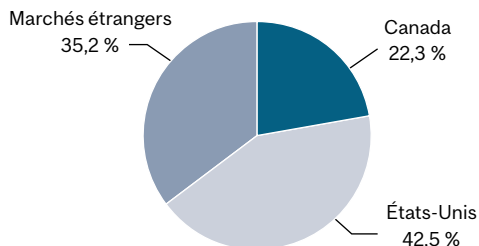
## 6 SOUS-CATÉGORIES D'ACTIFS



### 384,6 M\$

22,9 % DES ACTIFS DU FONDS D'ACCUMULATION

## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



## FRAIS en points de base

Frais de gestion des placements	258
Frais administratifs	26
<b>TOTAL</b>	<b>284</b>

## OBJECTIF DE PLACEMENT

L'objectif de rendement des placements alternatifs est de réaliser une appréciation du capital à long terme en plus de revenus de placements en mettant l'accent sur la préservation de capital en investissant dans des portefeuilles diversifiés de placement alternatifs.

L'objectif à long terme annualisé, mesuré sur une période de 10 ans, correspond au taux de variation annuel de l'IPC canadien + 4,5 %, soit 6,9 %.

## FAITS SAILLANTS DE LA PERFORMANCE DE 2022

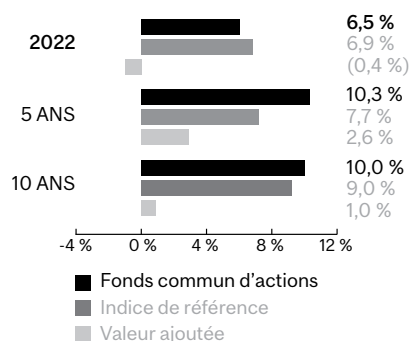
Malgré le ralentissement dans les marchés des actions et des titres à revenu fixe, les placements alternatifs ont généré des rendements nets positifs et étonnamment élevés de 6,5 % en 2022. La performance a été en ligne avec l'indice de référence (6,5 % contre 6,9 %) malgré un indice de référence non investissable, partiellement basé sur des indicateurs d'inflation. La hausse des taux d'intérêt a été défavorable pour la performance de l'immobilier cette année. D'autre part, les actifs d'infrastructure et de dette privée ont fourni une protection robuste contre l'inflation élevée et la hausse des taux d'intérêt, et ont contribué positivement à la performance. De plus, les fonds de stratégies diversifiées ont continué de contribuer positivement en 2022, alors que leur nature de rendement absolu a été favorisée par un marché volatil.

Les frais de gestion sont plus élevés pour les placements alternatifs, car il s'agit de placements privés. Pour cette raison, c'est la seule option d'investissement pour laquelle les rendements sont présentés après frais, selon les normes de l'industrie.

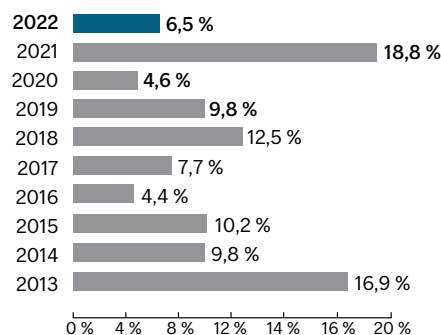
## CHANGEMENTS DU PORTEFEUILLE

En 2022, de nouveaux engagements ont été faits en placements privés et en infrastructures, avec deux investissements dans des fonds de placements privés, dont l'un est un fonds dédié aux investissements d'impact, et un investissement dans un fonds d'infrastructure nord-américain.

## RENDEMENTS ANNUALISÉS vs INDICE DE RÉFÉRENCE (après frais)\*



## RENDEMENTS HISTORIQUES (après frais)\*

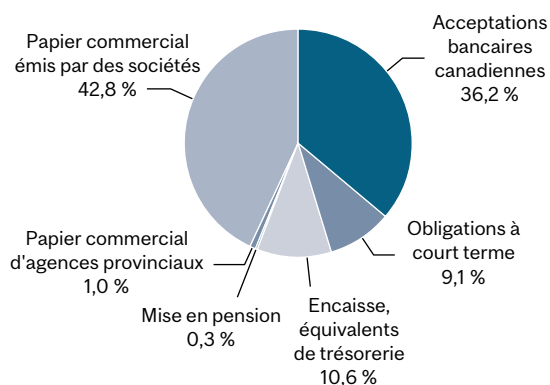


\*Après frais, de par les normes de l'industrie

## ANALYSE DE LA PERFORMANCE PAR OPTION D'INVESTISSEMENT

## FONDS DE MARCHÉ MONÉTAIRE

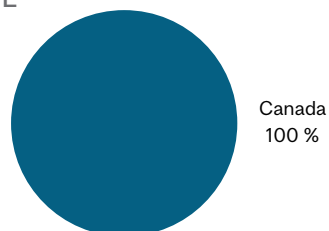
## 5 TYPES DE PLACEMENT



26,8 M\$

1,6 % DES ACTIFS DU FONDS D'ACCUMULATION

## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



## FRAIS en points de base

Frais de gestion des placements	10
Frais administratifs	12
<b>TOTAL</b>	<b>22</b>

## OBJECTIF DE PLACEMENT

L'objectif de placement du Fonds de marché monétaire est de fournir des revenus stables, ainsi que de préserver le capital et la liquidité.

L'objectif à long terme est de dépasser le rendement de l'indice FTSE Canada Bons du trésor 30 jours, calculé selon le taux de rendement composé annuel moyen au cours des trois dernières années.

Les actifs sont investis dans le Fonds d'investissement à court terme canadien Émeraude TD et dans le Fonds de gestion de trésorerie canadienne Émeraude TD.

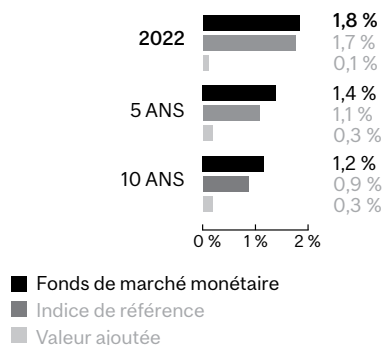
## FAITS SAILLANTS DE LA PERFORMANCE DE 2022

Pour la période de 12 mois terminée le 31 décembre 2022, le Fonds de marché monétaire a généré un rendement de 1,8 % (avant frais), surpassant son indice de référence par 0,1 %. À la suite d'une cible de taux d'intérêt historiquement basse qui a été établie au début de la pandémie en 2020, la Banque du Canada a relevé sa cible de taux d'intérêt sept fois de suite au cours de l'année 2022 dans le but de contrôler un taux d'inflation en croissance. De ce fait, le niveau de rendement absolu du fonds de marché monétaire a augmenté de manière significative au cours de la deuxième moitié de l'année. Au 31 décembre 2022, le rendement moyen pondéré du Fonds commun de marché monétaire est de 4,72 %, ce qui représente le rendement attendu au cours de la prochaine année, en supposant qu'il n'y ait pas d'autre changement aux taux d'intérêt.

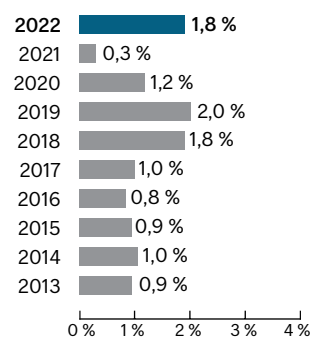
## CHANGEMENTS DU PORTEFEUILLE

Aucun changement significatif n'a eu lieu au cours de l'année 2022.

## RENDEMENTS ANNUALISÉS vs INDICE DE RÉFÉRENCE (avant frais)



## RENDEMENTS HISTORIQUES (avant frais)



## ANALYSE DE LA PERFORMANCE PAR OPTION D'INVESTISSEMENT

# COMPTE ÉQUILIBRÉ

## 3 CLASSES

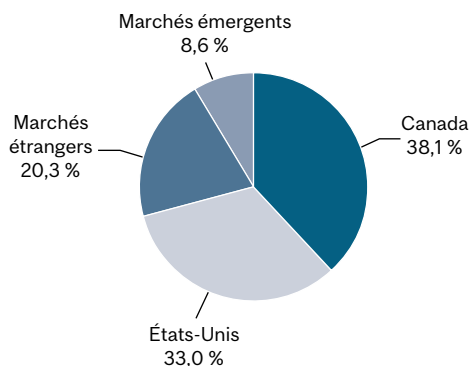
## D'ACTIF

	31 DÉCEMBRE 2022	RÉPARTITION CIBLE	MIN - MAX
Fonds commun d'actions	42,1 %	45 %	30 % - 63 %
Fonds commun de titres à revenus fixe	29,7 %	30 %	20 % - 50 %
Placement alternatifs	28,2 %	25 %	10 % - 40 %

## 1 346,3 M\$

80,3 % DES ACTIFS DU FONDS D'ACCUMULATION

### RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



### FRAIS en points de base

Frais de gestion des placements	98
Frais administratifs	25
<b>TOTAL</b>	<b>123</b>

### OBJECTIF DE PLACEMENT

L'objectif de placement du compte équilibré est d'optimiser l'appréciation du capital à long terme par le biais d'une répartition d'actifs entre le Fonds commun d'actions, le Fonds commun de titres à revenu fixe et les placements alternatifs, tel que déterminé par le Comité d'administration des retraites.

L'objectif à long terme annualisé, mesuré sur une période de 10 ans, correspond au taux de variation annuel de l'IPC canadien + 3,7 %, soit 6,1 %.

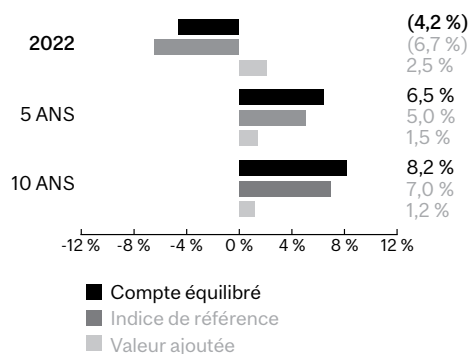
### FAITS SAILLANTS DE LA PERFORMANCE DE 2022

Dans une année de ralentissement des marchés d'actions et de titres à revenu fixe, 2022 a mis en valeur l'importance de la diversification des portefeuilles pour les investisseurs. Le compte équilibré a bénéficié de sa diversification et a généré un rendement de -4,2 % (avant frais), contre -6,7 % pour l'indice de référence en 2022, malgré la performance des actions et des titres à revenu fixe de -9,6 % et -8,9 %, respectivement. Outre l'excellente valeur ajoutée des mandats d'actions et de titres à revenu fixe générée par le positionnement défensif et la sélection rigoureuse des titres par les gestionnaires de placements, l'exposition aux placements alternatifs a été la principale raison de la performance relative supérieure du compte équilibré en 2022. Les investissements dans des actifs réels ont fourni une protection contre la hausse de l'inflation, tandis que les placements privés et les fonds de stratégies diversifiées ont contribué au rendement positif des placements alternatifs.

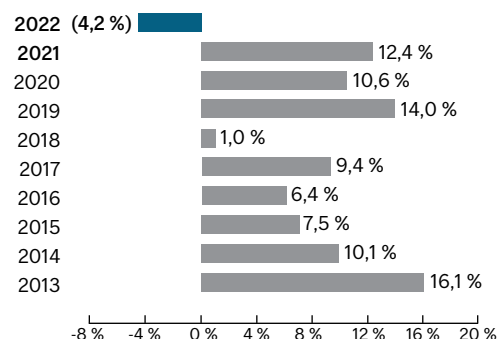
### CHANGEMENTS DU PORTEFEUILLE

Au cours de l'année, les changements de stratégie dans le compte équilibré ont eu lieu par l'entremise des changements dans le fonds commun de titres à revenu fixe et les placements alternatifs. De plus, compte tenu de la récente hausse des taux et des rendements attendus plus élevés du fonds commun de titres à revenu fixe, la répartition cible en actions a été réduite au profit d'une répartition cible accrue aux titres à revenu fixe afin d'optimiser la composition de l'actif du compte équilibré, conformément à ses objectifs de placement.

### RENDEMENTS ANNUALISÉS vs INDICE DE RÉFÉRENCE (avant frais)



### RENDEMENTS HISTORIQUES (avant frais)



## ANALYSE DE LA PERFORMANCE PAR OPTION D'INVESTISSEMENT

# FONDS SOCIALEMENT RESPONSABLE

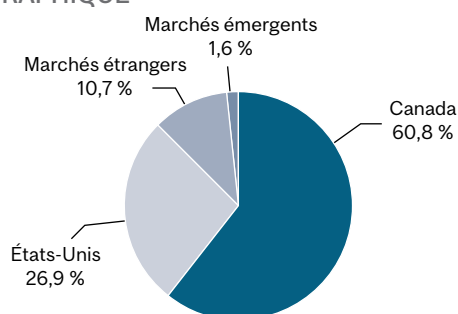
## 3 FONDS VISION RBC

	31 DÉCEMBRE 2022	RÉPARTITION CIBLE
Fonds d'actions canadiennes	20,2 %	20 %
Fonds d'actions mondiales	40,4 %	40 %
Fonds d'obligations canadiennes	39,4 %	40 %

## 61,1 M\$

3,6 % DES ACTIFS DU FONDS D'ACCUMULATION

### RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



## OBJECTIF DE PLACEMENT

L'objectif de placement du Fonds socialement responsable (« FSR ») est d'optimiser l'appréciation de capital à long terme, tout en suivant un cadre de placement qui incorpore les enjeux liés à l'investissement socialement responsable.

L'objectif à long terme annualisé, mesuré sur une période de 10 ans, correspond au taux de variation annuel de l'IPC canadien + 3,4 %, soit 5,8 %.

## FAITS SAILLANTS DE LA PERFORMANCE DE 2022

Cette année, la performance inférieure du fonds socialement responsable (« FSR ») comparativement au compte équilibré est principalement due à l'absence de placements alternatifs dans le fonds FSR.

Pour la première fois depuis 2011, le fonds FSR n'a pas surpassé son indice de référence et a enregistré un rendement de -13,3 % (avant frais), alors que l'indice de référence a enregistré -10,6 % au cours de la même période. Ce résultat s'explique principalement par l'importante allocation du portefeuille aux actions mondiales et la sous-performance du gestionnaire dans cette classe d'actifs. Les répartitions en actions canadiennes et en titres à revenu fixe ont toutes deux contribué positivement à la performance relative cette année, mais pas suffisamment pour permettre au fonds FSR de combler l'écart avec son indice de référence.

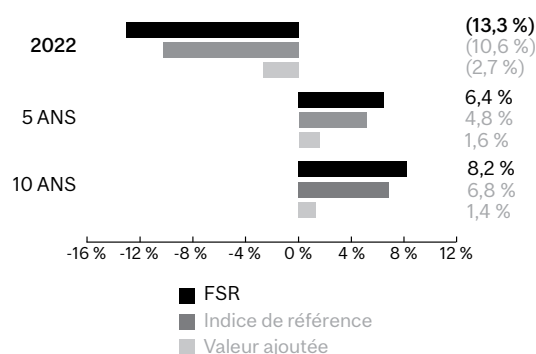
## CHANGEMENTS DU PORTEFEUILLE

Aucun changement significatif n'a eu lieu au cours de l'année 2022.

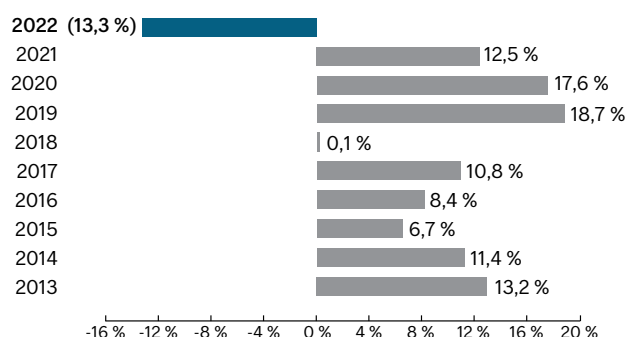
## FRAIS en points de base

Frais de gestion des placements	19
Frais administratifs	11
<b>TOTAL</b>	<b>30</b>

### RENDEMENTS ANNUALISÉS vs INDICE DE RÉFÉRENCE (avant frais)



### RENDEMENTS HISTORIQUES (avant frais)





## ANALYSE DE LA PERFORMANCE PAR OPTION D'INVESTISSEMENT

# FONDS SANS COMBUSTIBLES FOSSILES

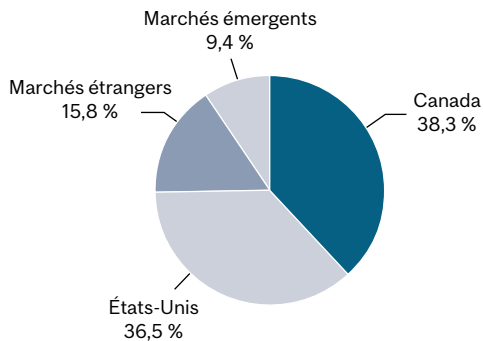
## 2 FONDS VISION

RBC	31 DÉCEMBRE 2022	RÉPARTITION CIBLE
Fonds d'actions mondiales	61,9 %	60 %
Fonds d'obligations canadiennes	38,1 %	40 %

## 2,6 M\$

0,2 % DES ACTIFS DU FONDS D'ACCUMULATION

## RÉPARTITION



## FRAIS en points de base

Frais de gestion des placements	17
Frais administratifs	7
<b>TOTAL</b>	<b>24</b>

## OBJECTIF DE PLACEMENT

L'objectif de placement du Fonds sans combustibles fossiles (« SCF ») est d'optimiser l'appréciation de capital à long terme, tout en suivant un cadre de placement qui exclut les titres d'émetteurs qui s'adonnent directement à l'extraction, au traitement et au transport de combustibles fossiles, comme le charbon, le pétrole et le gaz naturel. Pour atteindre l'objectif de placement, le Fonds SCF accepte un niveau modéré à élevé de volatilité du rendement court terme.

L'objectif à long terme annualisé, mesuré sur une période de 10 ans, correspond au taux de variation annuel de l'IPC canadien + 3,4 %, soit 5,8 %.

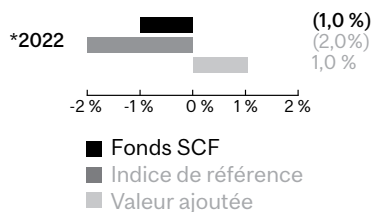
## FAITS SAILLANTS DE LA PERFORMANCE DE 2022

Pour la période de 8 mois terminée le 31 décembre 2022, le Fonds SCF a généré un rendement de -1,0 % (avant frais), surpassant son indice de référence de 1,0 %. Les actions mondiales (sa répartition la plus importante) et les titres à revenu fixe ont tous deux contribué à la bonne performance relative du Fonds SCF au cours de la l'année.

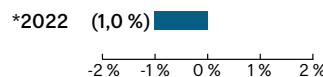
## CHANGEMENTS DU PORTEFEUILLE

Ajout du fonds SCF à l'offre d'investissement disponible aux membres du Régime en mai 2022.

## RENDEMENTS ANNUALISÉS vs INDICE DE RÉFÉRENCE (avant frais)



## RENDEMENTS HISTORIQUES (avant frais)



\*La performance de 2022 correspond à la performance cumulative de fonds du 1<sup>er</sup> mai (l'ouverture du Fonds SCF) au 31 décembre.

## ANALYSE DE LA PERFORMANCE PAR OPTION D'INVESTISSEMENT

# FONDS AXÉS SUR UNE DATE D'ÉCHÉANCE

## 3 PROFILS DE RISQUE

Conservateur

Modéré

Aggressif

## 3 CLASSES D'ACTIFS

Fonds commun de titres à revenu fixe

Fonds commun d'actions

Placements alternatifs

38,1 M\$

2,3 % DES  
ACTIFS DU FONDS  
D'ACCUMULATION

## OBJECTIF DE PLACEMENT

L'objectif de placement des fonds axés sur une date d'échéance est d'optimiser l'appréciation du capital à long terme à l'aide d'une répartition d'actifs évolutive entre le Fonds commun d'actions, les placements alternatifs et le Fonds commun de titres à revenu fixe, basée sur le profil de risque choisi et l'âge du membre.

Les fonds axés sur une date d'échéance considèrent toutes les étapes de la vie des membres. Plus la retraite est éloignée, plus la composition des actifs sera agressive afin de favoriser la croissance du capital. Plus la retraite est imminente, plus la composition des actifs sera conservatrice afin de préserver les gains de capital et de générer des revenus de placement.

Le taux de rendement espéré de chaque profil de risque sera une combinaison des attentes de chacun des placements spécifiés ci-haut, déterminé en fonction de la répartition d'actifs de la stratégie associée avec le profil de risque et l'âge du membre.

## FAITS SAILLANTS DE LA PERFORMANCE DE 2022

Pour la période de 12 mois terminée le 31 décembre 2022, les fonds axés sur une date d'échéance ont généré des rendements allant de -7,6 % à -6,9 % (avant frais) selon la date d'échéance et le profil de risque du fonds. La performance de ces fonds inclut une valeur ajoutée allant de 1,1 % à 2,0 %. Pour tous les fonds en 2022, les propriétés de protection contre l'inflation et de rendement absolu des placements alternatifs, la nature défensive du portefeuille d'actions et la bonne performance relative du portefeuille de titres à revenu fixe ont été les principaux facteurs expliquant la valeur ajoutée cette année.

## CHANGEMENTS DU PORTEFEUILLE

En 2022, des changements sont survenus dans les fonds axés sur une date d'échéance par le biais de changements dans le fonds commun de titres à revenu fixe et les placements alternatifs.

Le tableau ci-dessous montre les rendements bruts des Fonds axés sur une date d'échéance.

		Date d'échéance	2020	2025	2030	2035	2040	2045	2050	2055	2060	2065	2070	
PROFIL DE RISQUE CONSERVATEUR	Répartition d'actif	Fonds commun de titres à revenu fixe	65 %	65 %	50 %	50 %	40 %	40 %	30 %	30 %	20 %	20 %	20 %	
		Fonds commun d'actions	25 %	25 %	35 %	35 %	45 %	45 %	55 %	55 %	65 %	65 %	65 %	
		Placements alternatifs	10 %	10 %	15 %	15 %	15 %	15 %	15 %	15 %	15 %	15 %	15 %	
	Rendement annualisé	2022	-7,6 %	-7,6 %	-6,9 %	-6,9 %	-7,0 %	-7,0 %	-7,0 %	-7,0 %	-7,1 %	-7,1 %	-7,1 %	
		Indice de référence	-9,6 %	-9,6 %	-8,6 %	-8,6 %	-8,6 %	-8,6 %	-8,5 %	-8,5 %	-8,4 %	-8,4 %	-8,4 %	
		Valeur ajoutée	2,0 %	2,0 %	1,7 %	1,7 %	1,6 %	1,6 %	1,5 %	1,5 %	1,3 %	1,3 %	1,3 %	
	Frais en points de base	Frais de gestion	57	57	70	70	70	70	71	71	72	72	72	
		Frais administratifs	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	
	PROFIL DE RISQUE MODÉRÉ	Répartition d'actif	Fonds commun de titres à revenu fixe	65 %	50 %	40 %	40 %	30 %	30 %	20 %	20 %	10 %	10 %	10 %
			Fonds commun d'actions	25 %	35 %	45 %	45 %	55 %	55 %	65 %	65 %	75 %	75 %	75 %
Placements alternatifs			10 %	15 %	15 %	15 %	15 %	15 %	15 %	15 %	15 %	15 %	15 %	
Rendement annualisé		2022	-7,6 %	-6,9 %	-7,0 %	-7,0 %	-7,0 %	-7,0 %	-7,1 %	-7,1 %	-7,2 %	-7,2 %	-7,2 %	
		Indice de référence	-9,6 %	-8,6 %	-8,6 %	-8,6 %	-8,5 %	-8,5 %	-8,4 %	-8,4 %	-8,3 %	-8,3 %	-8,3 %	
		Valeur ajoutée	2,0 %	1,7 %	1,6 %	1,6 %	1,5 %	1,5 %	1,3 %	1,3 %	1,1 %	1,1 %	1,1 %	
Frais en points de base		Frais de gestion	57	70	70	70	71	71	72	72	73	73	73	
		Frais administratifs	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	
PROFIL DE RISQUE AGRESSIF		Répartition d'actif	Fonds commun de titres à revenu fixe	50 %	40 %	30 %	30 %	20 %	20 %	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %
			Fonds commun d'actions	35 %	45 %	55 %	55 %	65 %	65 %	75 %	75 %	75 %	75 %	75 %
	Placements alternatifs		15 %	15 %	15 %	15 %	15 %	15 %	15 %	15 %	15 %	15 %	15 %	
	Rendement annualisé	2022	-6,9 %	-7,0 %	-7,0 %	-7,0 %	-7,1 %	-7,1 %	-7,2 %	-7,2 %	-7,2 %	-7,2 %	-7,2 %	
		Indice de référence	-8,6 %	-8,6 %	-8,5 %	-8,5 %	-8,4 %	-8,4 %	-8,3 %	-8,3 %	-8,3 %	-8,3 %	-8,3 %	
		Valeur ajoutée	1,7 %	1,6 %	1,5 %	1,5 %	1,3 %	1,3 %	1,1 %	1,1 %	1,1 %	1,1 %	1,1 %	
	Frais en points de base	Frais de gestion	70	70	71	71	72	72	73	73	73	73	73	
		Frais administratifs	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	

# FONDS DE RETRAITE

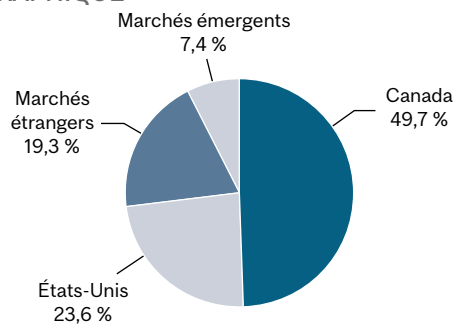
Le Fonds de retraite contient les actifs servant à payer les rentes des membres à la retraite qui ont opté pour un règlement interne de leur régime de retraite avant le 1 janvier 2011. Le Fonds de Retraite a été réouvert en septembre 2020 pour les membres qui choisissent de recevoir la rente de retraite complémentaire sous forme de rente.

## 3 CLASSES D'ACTIF

	31 DÉCEMBRE 2022	RÉPARTITION CIBLE
Actions	50,7 %	50 %
Titres à revenu fixe	49,0 %	50 %
Immobilier	0,3 %	0 %

**72,9 M\$**  
D'ACTIFS

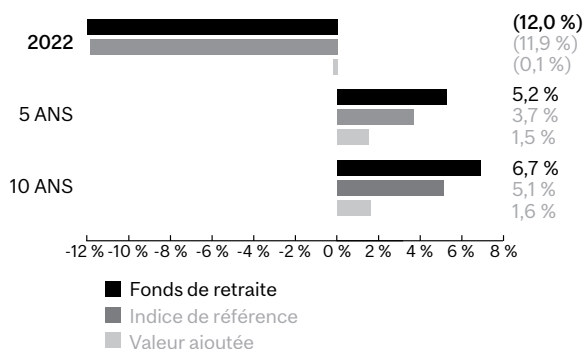
## RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



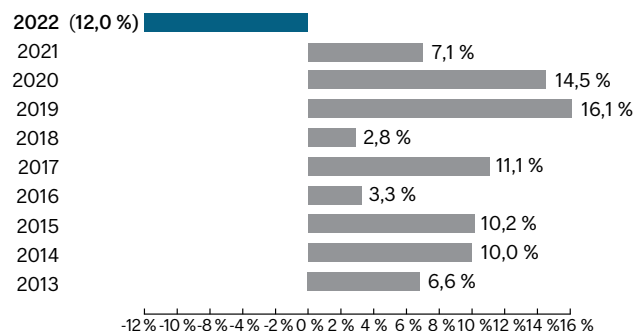
## FRAIS en points de base

Frais de gestion des placements	48
Frais administratifs	24
<b>TOTAL</b>	<b>72</b>

## RENDEMENTS ANNUALISÉS vs INDICE DE RÉFÉRENCE (avant frais)



## RENDEMENTS HISTORIQUES (avant frais)



## OBJECTIF DE PLACEMENT

L'objectif de placement du Fonds de retraite est d'optimiser le rendement du Fonds à long terme, de bonifier les rentes conformément au texte du Régime, si possible, et de minimiser les déficits actuariels.

L'objectif à long terme annualisé, mesuré sur une période de 10 ans, correspond au taux de variation annuel de l'IPC canadien + 3,0 %, soit 4,8 %.

## FAITS SAILLANTS DE LA PERFORMANCE DE 2022

Pour la période de 12 mois se terminant le 31 décembre 2022, le fonds de retraite a généré un rendement de -12,0 % (avant frais), soit légèrement inférieur à la performance de son indice de référence qui était de -11,9 %. Alors que les marchés boursiers ont chuté en 2022, le gestionnaire d'actions mondiales n'a pas été en mesure de surpasser son indice de référence en raison de son style défavorisé cette année. Cependant, les gestionnaires obligataires ont réussi à surpasser leurs indices de référence, contribuant ainsi positivement à la performance.

## CHANGEMENTS DU PORTEFEUILLE

En 2022, le mandat existant de titres à revenu fixe axé sur le passif a été remplacé par un mandat d'obligations gouvernementales à court terme afin de réduire les coûts tout en s'alignant avec la durée du passif.

# CONSULTANTS EXTERNES ET GESTIONNAIRES DE PORTEFEUILLES

## CONSULTANTS EXTERNES

<b>Société des services de titres mondiaux CIBC MELLON</b>	Services de gardes de valeurs Mesure de la performance Comptabilisation des placements privés Suivi de la conformité
<b>Sun Life</b>	Tenue de dossiers Traitement des transactions Allocation des flux monétaires vers les options d'investissement Dossiers de règlement externe Hébergement du site du Régime
<b>Normandin Beaudry</b>	Tenue de dossiers des membres du Fonds de retraite
<b>Eckler</b>	Service d'actuariat
<b>Deloitte</b>	Auditeur externe
<b>Ernst &amp; Young</b>	Consultant en fiscalité
<b>WTAX</b>	Consultant en retenues d'impôts à la source
<b>Mercer</b>	Consultant en placements et base de données de gestionnaires

## GESTIONNAIRES DE PORTEFEUILLES (excluant les placements alternatifs)

<b>Fonds commun d'actions</b>	Actions canadiennes	Fidelity Investments Van Berkomp & Associés
	Actions américaines	Wellington Management Van Berkomp & Associés State Street Global Advisors
	Actions étrangères	William Blair & Company RBC Gestion Mondiale d'Actifs Mawer Investment Management Ninety One
	Actions mondiales à dividendes élevés	State Street Global Advisors
<b>Fonds commun de titres à revenu fixe</b>	Obligations canadiennes	Canso Investment Counsel RBC Gestion Mondiale d'Actifs
	Dette privée en infrastructure	Ares (anciennement nommé AMP Capital)
	Obligations municipales et provinciales	Fiera Capital
	Obligations gouvernementales mondiales	Colchester Global Investors
	Obligations gouvernementales de marchés émergents	Colchester Global Investors
<b>Fonds de marché monétaire</b>	Investissements canadiens à court terme	Gestion de Placements TD
<b>Fonds socialement responsable</b>	Actions canadiennes Actions mondiales Obligations canadiennes	RBC Gestion Mondiale d'Actifs
<b>Fonds sans combustibles fossiles</b>	Actions mondiales Obligations canadiennes	RBC Gestion Mondiale d'Actifs
<b>Fonds de retraite</b>	Actions mondiales	Vontobel
	Titres à revenu fixe	Canso Investment Counsel Financière Manuvie

## ÉVALUATION ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE 2019

**ECKLER**

À la demande de l'Université et du Comité d'administration des retraites, nous avons procédé à l'évaluation actuarielle du Régime de retraite de l'Université McGill au 31 décembre 2019. Les résultats de cette évaluation ont été présentés dans un rapport formel daté du 23 décembre 2020, qui a été déposé auprès des autorités gouvernementales. Les principaux objectifs de l'évaluation actuarielle sont de déterminer la situation financière du Régime à la date d'évaluation, sous les bases de solvabilité et de capitalisation, et d'établir les cotisations qui doivent être versées par l'Université de façon à satisfaire aux exigences de la législation applicable pour la période de trois ans suivant la date d'évaluation.

**Évaluation de capitalisation**

Aux fins de l'évaluation de capitalisation, le passif actuariel du Régime est d'abord comparé avec la valeur marchande de l'actif à la date d'évaluation. Pour les dispositions à cotisations déterminées (« Segment CD »), le passif actuariel correspond, par définition, aux cotisations accumulées avec intérêt et ainsi, aucun surplus/déficit de capitalisation ne peut exister. Par contre, pour les dispositions à prestations déterminées, i.e. dispositions de rente minimale sous la Partie A (« Segment minimum PD ») ainsi que les rentes en cours de paiement (« Segment des retraités »), un surplus/déficit de capitalisation peut exister. Si un déficit de capitalisation est révélé, il doit être capitalisé sur une période maximale de 15 ans par l'Université. De plus, l'Université doit verser des cotisations à l'égard du service courant; ces cotisations incluent celles requises en vertu des dispositions CD du Régime et également celles requises à l'égard du Segment minimum PD.

Pour les segments PD, le passif actuariel et le coût du service courant sont fonction des hypothèses actuarielles sous-jacentes au processus d'évaluation. Une révision complète des hypothèses actuarielles a été effectuée en préparation à cette évaluation. Les hypothèses actuarielles seront revues lors de la préparation de la prochaine évaluation actuarielle complète de façon à s'assurer qu'elles soient encore appropriées.

Voir la section Prestations et administration du rapport annuel pour les principaux résultats de l'évaluation de capitalisation.

**Évaluation de solvabilité**

L'évaluation de solvabilité simule quelle aurait été la situation financière du Régime à la date d'évaluation si le Régime avait été terminé à cette date. Les hypothèses actuarielles sont en grande partie dictées par la législation. Les résultats de l'évaluation de solvabilité n'ont pas d'impact direct sur les exigences de capitalisation sous le Régime; par contre, des cotisations additionnelles de l'Université pourront être requises afin d'assurer le versement intégral des règlements externes, de telles cotisations additionnelles représentant la portion non capitalisée des règlements provenant du Segment minimum PD selon le degré de solvabilité le plus récent conformément à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec*. La dernière évaluation intérimaire afin de rapporter la situation financière de solvabilité du Régime a été préparée au 31 décembre 2021 et déposée auprès de Retraite Québec le 21 juin 2022.

Voir la section Prestations et administration du rapport annuel pour les principaux résultats de l'évaluation de solvabilité.

**Opinion actuarielle**

À notre avis :

- (a) les données sur la participation sur lesquelles l'évaluation est basée sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation;
- (b) les hypothèses sont appropriées aux fins de l'évaluation;
- (c) les méthodes utilisées dans cette évaluation sont appropriées aux fins de l'évaluation; et
- (d) les hypothèses et méthodes adoptées pour déterminer la situation financière de solvabilité du Régime respectent les exigences de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec*.

Nonobstant les opinions qui précèdent, l'expérience réelle du Régime diffère des hypothèses, résultera en des gains ou pertes qui seront révélés lors des évaluations subséquentes.

La prochaine évaluation actuarielle doit être produite au plus tard au 31 décembre 2022 et devra être déposée auprès des autorités gouvernementales avant la date butoir légale du 30 septembre 2023. L'Université doit maintenir sa cotisation selon le niveau établi dans le rapport de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2019 jusqu'à ce qu'un nouveau rapport d'évaluation actuarielle soit produit et déposé auprès des autorités gouvernementales; à ce moment, l'Université ajustera ses cotisations afin de refléter les nouvelles règles de capitalisation prévues en vertu de cette nouvelle évaluation.

Le tout, respectueusement soumis,



Jean-Francois Gariépy, FSA, FCIA

---

# RAPPORT FINANCIER

---

---

## LETTRE SUR LA RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

---

### Au Comité d'administration des retraites du Régime de retraite de l'Université McGill

Le rapport financier 2022 du Régime de retraite de l'Université McGill (le « Régime ») a été préparé par la direction et approuvé par le Comité d'administration des retraites (« CAR »).

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle du rapport financier conformément aux dispositions en matière d'information financière énoncées dans le *Guide de la déclaration annuelle de renseignements* publié par Retraite Québec relativement à la préparation d'un rapport financier en application de l'article 161 de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (Québec). Cette responsabilité comprend la sélection des principes et méthodes comptables appropriés et l'exercice d'un jugement objectif lors de la prise de décisions affectant les mesures des transactions.

En s'acquittant de ses responsabilités en matière d'intégrité et d'équité du rapport financier, la direction conçoit et maintient les systèmes comptables nécessaires et les contrôles internes connexes pour fournir une assurance raisonnable que les transactions sont autorisées, les actifs sont protégés et les registres financiers sont correctement tenus afin de fournir des informations fiables pour la préparation du rapport financier.

La responsabilité ultime du rapport financier incombe aux membres du CAR. Le CAR supervise la divulgation financière par l'intermédiaire de son comité d'audit. Le comité d'audit, composé de trois personnes qui ne sont ni membres de la direction ni employés du régime, examine le rapport financier et recommande au CAR de l'approuver. Le comité d'audit s'acquitte de ses responsabilités en examinant les informations financières préparées par la direction et en discutant des questions pertinentes avec la direction et les auditeurs externes. Le comité d'audit est également responsable de recommander la nomination des vérificateurs externes du régime au CAR. Le comité d'audit rencontre régulièrement la direction et les auditeurs externes pour examiner la portée et le calendrier de l'audit, pour discuter des constatations d'audit et des recommandations d'amélioration, et pour s'assurer qu'il s'est acquitté de ses responsabilités de manière appropriée.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. a été nommé par le CAR pour vérifier le rapport financier et faire rapport directement au comité d'audit; leur rapport suit. Les auditeurs externes ont pleinement accès au comité d'audit et à la direction pour discuter de leurs conclusions d'audit.

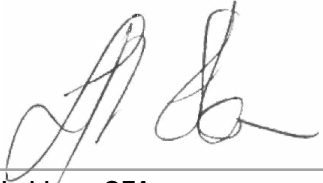
15 mars 2023



---

Kendra Racine, CPA

Gestionnaire principale, Finance & gouvernance



---

Sophie Leblanc, CFA

Chef des placements et trésorière

---

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

---

### Au Comité d'administration des retraites du Régime de retraite de l'Université McGill

#### Opinion

Nous avons effectué l'audit du rapport financier du Régime de retraite de l'Université McGill (le « Régime »), qui comprend l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations au 31 décembre 2022 et l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes afférentes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement le « rapport financier »).

À notre avis, le rapport financier ci-joint donne, dans tous ses aspects significatifs, une image fidèle de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime au 31 décembre 2022, ainsi que de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux dispositions en matière d'information financière énoncées dans le *Guide de la déclaration annuelle de renseignements* publié par Retraite Québec relativement à la préparation d'un rapport financier en application de l'article 161 de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (Québec).

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit du rapport financier » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Régime conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit du rapport financier au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Observations – Référentiel comptable

Nous attirons l'attention sur la note 2 du rapport financier, qui décrit la méthode de comptabilité appliquée. Le rapport financier est préparé dans le but d'aider le Comité d'administration des retraites du Régime à se conformer aux obligations d'information financière de Retraite Québec. En conséquence, il est possible que le rapport financier ne puisse se prêter à un usage autre. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

#### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel du Régime de retraite de l'Université McGill, mais ne comprennent pas le rapport financier et notre rapport de l'auditeur sur ce rapport.

Notre opinion sur le rapport financier ne s'étend pas aux autres informations, et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit du rapport financier, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et le rapport financier ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport annuel du Régime de retraite de l'Université McGill avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations contenues, nous avons conclu à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous aurions été tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard du rapport financier

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle du rapport financier conformément aux dispositions en matière d'information financière énoncées dans le *Guide de la déclaration annuelle de renseignements* publié par Retraite Québec relativement à la préparation d'un rapport financier en application de l'article 161 de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (Québec), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un rapport financier exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation du rapport financier, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Régime à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Régime ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Régime.



### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit du rapport financier

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que le rapport financier pris dans son ensemble est exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs du rapport financier prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que le rapport financier comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Régime.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Régime à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans le rapport financier au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Régime à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu du rapport financier, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si le rapport financier représente les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.<sup>1</sup>*

Montréal (Québec)  
Le 20 mars 2023

<sup>1</sup>CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A130874

## ÉTAT DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

Au 31 décembre 2022  
(montants tabulaires exprimés en milliers de dollars)

### Fonds d'accumulation

ACTIF	2022	2021
Placements (note 3)	1 670 646 \$	1 820 045 \$
Encaisse	14 534	16 148
Instruments financiers dérivés (note 4)	2 181	5 063
Revenus de placement à recevoir	3 750	3 542
Débiteurs	490	649
Cotisations à recevoir de l'Université McGill	1 316	935
	1 692 917	1 846 382
<b>PASSIF</b>		
Instruments financiers dérivés (note 4)	7 839	818
Créditeurs et charges à payer	1 892	1 722
Sommes à payer au Fonds de retraite (note 6)	10	8
Sommes à payer aux anciens membres	4 096	5 179
	13 837	7 727
<b>Actif net disponible pour le service des prestations</b>	<b>1 679 080 \$</b>	<b>1 838 655 \$</b>

34

### Fonds de retraite

ACTIF	2022	2021
Placements (note 3)	72 599 \$	104 559 \$
Encaisse	199	529
Instruments financiers dérivés (note 4)	4	5
Revenus de placement à recevoir	297	482
Débiteurs	21	1
Sommes à recevoir du Fonds d'accumulation (note 6)	10	8
	73 130	105 584
<b>PASSIF</b>		
Créditeurs et charges à payer	49	58
Sommes à payer à l'Université McGill	2 274	2 384
	2 323	2 442
<b>Actif net disponible pour le service des prestations</b>	<b>70 807 \$</b>	<b>103 142 \$</b>
<b>Total de l'actif net disponible pour le service des prestations</b>	<b>1 749 887 \$</b>	<b>1 941 797 \$</b>

Les notes afférentes font partie intégrante du rapport financier.

## ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

Exercice terminé le 31 décembre 2022  
(montants tabulaires exprimés en milliers de dollars)

<b>Fonds d'accumulation</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Actif net disponible pour le service des prestations au 1 <sup>er</sup> janvier	1 838 655 \$	1 653 321 \$
<b>AUGMENTATION</b>		
Revenus de placement (note 5)	40 158	39 616
Gains réalisés	15 467	131 437
Cotisations régulières des membres	32 163	31 812
Cotisations des membres pour le partage du coût	4 134	4 341
Cotisations volontaires des membres	1 774	1 696
Cotisations régulières de l'Université McGill	33 722	32 953
Cotisations pour le service courant de l'Université McGill	5 291	5 585
Cotisations spéciales de l'Université McGill	5 625	6 397
Transferts d'autres régimes agréés	1 593	1 835
Augmentation totale de l'actif net	139 927	254 672
<b>DIMINUTION</b>		
Frais d'administration (note 7)	4 111	3 992
Honoraires de gestion de placements	4 292	5 513
Coûts de transaction	198	117
Transferts RRC (note 1 c)	952	553
Prestations de retraite	68 841	39 704
Prestations variables	7 878	4 351
Prestations de retraite - FRV/FRR de l'Université McGill	10 477	16 953
Prestations de cessation d'emploi	24 927	18 536
Prestations de décès	3 385	5 727
Diminution totale de l'actif net	125 061	95 446
Variation de la juste valeur non réalisée des placements ((pertes) gains non réalisés)	(174 441)	26 108
<b>Variation de l'actif net disponible pour le service des prestations</b>	<b>(159 575)</b>	<b>185 334</b>
<b>Actif net disponible pour le service des prestations au 31 décembre</b>	<b>1 679 080 \$</b>	<b>1 838 655 \$</b>

<b>Fonds de retraite</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Actif net disponible pour le service des prestations au 1 <sup>er</sup> janvier	103 142 \$	117 504 \$
<b>AUGMENTATION</b>		
Revenus de placement (note 5)	1 867	1 991
Gains réalisés	1 706	9 160
Transferts RRC (note 1 c)	952	553
Augmentation totale de l'actif net	4 525	11 704
<b>DIMINUTION</b>		
Frais d'administration (note 7)	201	201
Honoraires de gestion de placements	96	134
Prestations de retraite	20 388	21 667
Diminution totale de l'actif net	20 685	22 002
Variation de la juste valeur non réalisée des placements (pertes non réalisées)	(16 175)	(4 064)
<b>Variation de l'actif net disponible pour le service des prestations</b>	<b>(32 335)</b>	<b>(14 362)</b>
<b>Actif net disponible pour le service des prestations au 31 décembre</b>	<b>70 807 \$</b>	<b>103 142 \$</b>
<b>Total de l'actif net disponible pour le service des prestations au 31 décembre</b>	<b>1 749 887 \$</b>	<b>1 941 797 \$</b>

Les notes afférentes font partie intégrante du rapport financier.

## NOTES AFFÉRENTES AU RAPPORT FINANCIER

31 décembre 2022

(montants tabulaires exprimés en milliers de dollars)

### 1. Description sommaire du régime

#### A) GÉNÉRALITÉS

Le Régime de retraite de l'Université McGill (le « Régime ») garantit des prestations de retraite aux employés admissibles (les « membres ») de l'Université McGill (l'« Université »). Le Régime est un régime de pension agréé au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et il est exempté d'impôt. La rente revenant à chaque membre est fixée en fonction de la valeur accumulée de son compte de retraite en vertu d'un régime à cotisations déterminées, augmentée, le cas échéant pour les membres Partie A, de la provision minimale relative aux prestations déterminées.

#### B) POLITIQUE DE CAPITALISATION

Les membres du Régime sont tenus de verser des cotisations qui correspondent à un pourcentage du salaire de base, conformément aux dispositions du texte du Régime, diminué de 1,8 % de la tranche du salaire de base assujettie aux cotisations versées à Retraite Québec.

##### Pourcentage du salaire de base des cotisations régulières des membres

Âge du membre à la fin du mois précédent	Membres réguliers	Membres Clinique avec permanence
39 ou moins	5,0 %	5,5 %
de 40 à 49	7,0 %	7,5 %
de 50 à 65	8,0 %	8,5 %

L'Université est tenue de verser des cotisations mensuelles régulières au Régime, qui correspondent au pourcentage du salaire de base des membres, établi à partir du tableau ci-dessous, diminué de 1,8 % de la tranche du salaire de base assujettie aux cotisations patronales obligatoires versées à Retraite Québec.

##### Pourcentage du salaire de base des cotisations régulières de l'Université

Âge du membre à la fin du mois précédent	Membres réguliers	Membres Clinique avec permanence
39 ans ou moins	5,0 %	5,8 %
de 40 à 49 ans	7,5 %	8,3 %
de 50 à 65 ans	10,0 %	10,8 %

Pour les membres inscrits au Régime ou admissibles à s'inscrire au Régime avant le 1<sup>er</sup> janvier 2009 (les « membres Partie A »), il existe une disposition quant à la provision minimale relative aux prestations déterminées en fonction de la formule basée sur le salaire moyen le plus élevé.

L'Université est tenue de verser des cotisations supplémentaires, au besoin, afin de financer le coût lié à la provision minimale relative aux prestations déterminées du Régime, ainsi que d'autres paiements, comme il est requis par la loi.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, les membres Partie A versent des cotisations de partage de coût afin de financer le déficit actuariel. Depuis décembre 2020, à la suite des résultats de l'exercice d'évaluation au 31 décembre 2019, les cotisations des membres pour le partage des coûts, qui compensent les cotisations régulières de l'Université de la composante Cotisations déterminées du Régime, sont demeurées à 1,9 % des revenus admissibles.

#### (C) TRANSFERTS DE RENTE DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

Un transfert de rente de retraite complémentaire (« RRC ») représente un transfert du Fonds d'Accumulation vers le Fonds de Retraite.

À partir de septembre 2020, les membres Partie A ont l'option de recevoir la rente de retraite complémentaire sous forme de rente.

#### D) PRESTATIONS DE RETRAITE

Une prestation de retraite est payable lorsqu'un membre atteint l'âge de retraite. La prestation de retraite de chaque membre est déterminée en fonction de la valeur accumulée du compte de retraite du membre au moment de la retraite incluant, le cas échéant, la provision minimale relative aux prestations déterminées.

Les membres peuvent transférer la valeur accumulée de leur compte de retraite dans un Fonds de revenu viager (FRV) ou un Fonds de revenu de retraite (FRR) proposé par l'Université McGill.

#### E) PRESTATIONS VARIABLES

Une prestation variable est une option de décaissement qui permet aux participants de recevoir un revenu viager tout en maintenant le solde de leur compte investi dans le Régime.

Les membres qui optent pour les prestations variables peuvent programmer des versements mensuels, trimestriels ou annuels, et demander également des versements forfaitaires ponctuels de leurs avoirs dans le Régime.

#### F) PRESTATIONS DE CESSATION D'EMPLOI

Une prestation de cessation d'emploi est payable au départ du membre. La valeur de cette prestation est déterminée en fonction de la valeur accumulée du compte de retraite du membre incluant, le cas échéant, la provision minimale relative aux prestations déterminées.

**NOTES AFFÉRENTES**

31 décembre 2021

(montants tabulaires exprimés en milliers de dollars)

**1. Description sommaire du régime**

(suite)

**G) PRESTATIONS DE DÉCÈS**

En cas de décès avant la retraite, une prestation de décès forfaitaire équivalant à la valeur totale du compte de retraite du membre est versée au(x) bénéficiaire(s) désigné(s), incluant, le cas échéant, la provision minimale relative aux prestations déterminées.

En cas de décès après la retraite, la prestation de décès, le cas échéant, est déterminée en fonction de l'option de règlement retenue au moment du départ à la retraite.

**H) FONDS D'ACCUMULATION**

Le Fonds d'accumulation est constitué d'un fonds d'actions, de placements alternatifs, d'un fonds à revenu fixe, d'un fonds socialement responsable, d'un fonds sans combustibles fossiles et d'un fonds de marché monétaire. Un compte équilibré et des fonds multirisques axés sur une date d'échéance sont aussi disponibles, composés de répartitions entre le fonds d'actions, les placements alternatifs et le fonds à revenu fixe selon des proportions déterminées périodiquement par le Comité d'administration des retraites (le « CAR »).

Ces divers fonds offrent un large éventail de stratégies de placement permettant au membre d'établir les stratégies les plus appropriées en fonction de ses besoins financiers individuels.

Tous les actifs à cotisations déterminées du Fonds d'accumulation sont répartis dans les comptes individuels, de même que tous les revenus, gains et pertes de placement. L'actif est, par définition, égal au passif, et le Fonds ne peut présenter ni excédent ni déficit.

Les cotisations de l'Université qui découlent de la disposition relative à la provision minimale relative aux prestations déterminées ainsi que le financement par l'Université relatif à l'insuffisance du Régime résultant des évaluations actuarielles sont versées dans le Fonds complémentaire.

L'actif du Fonds complémentaire est placé dans le compte équilibré et est inclus dans le Fonds d'accumulation.

Tout solde du Fonds complémentaire appartient à l'Université et il revient à l'Université de déterminer son affectation; par exemple, utiliser le solde afin de régler les cotisations requises en vertu du Régime.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014, les membres Partie A ont commencé à assumer jusqu'à 50 % des coûts de financement du déficit actuariel.

En cas de fermeture du Régime, tout déficit actuariel découlant de la provision minimale relative aux prestations déterminées ou d'une insuffisance du Régime est la responsabilité de l'Université.

**I) FONDS DE RETRAITE**

Le Fonds de retraite détient les actifs nécessaires pour assurer les prestations destinées à l'employé retraité qui ont choisi l'option de règlement interne avant le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Le Fonds de retraite a été réouvert en septembre 2020 pour les membres qui choisissent de recevoir la rente de retraite complémentaire sous forme de rente.

**2. Principales méthodes comptables****PRÉSENTATION ET RÉFÉRENTIEL COMPTABLE**

Le rapport financier a été préparé par la direction du Régime conformément au référentiel comptable pour la préparation d'un rapport financier mentionné dans le *Guide de la déclaration annuelle de renseignements*, publié par Retraite Québec. Ce référentiel comptable diffère de façon significative par rapport aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite puisqu'il n'inclut pas les obligations au titre des prestations de retraite du Régime et les informations complémentaires s'y rattachant.

Le Régime applique le chapitre 4600 de la Partie IV du *Manuel de CPA Canada - Comptabilité* (le « Manuel »), intitulé « Régimes de retraite ». Ce chapitre constitue la base qui sous-tend le référentiel comptable adopté par Retraite Québec. Les Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé de la Partie II du Manuel sont appliquées concernant les méthodes comptables autres que celles liées au portefeuille de placements du Régime, dans la mesure où ces normes n'entrent pas en conflit avec le chapitre 4600.

Les placements sont évalués au cours de clôture au 31 décembre 2022. Si le cours de clôture est inférieur au cours acheteur ou supérieur au cours vendeur, le cours moyen est utilisé.

Ce rapport financier est basé sur la méthode de la continuité de l'exploitation et présente la situation financière globale du Régime considéré comme une entité distincte, indépendante de l'Université.

Le rapport financier tient compte des principales méthodes comptables suivantes :

**PLACEMENTS**

Les placements sont comptabilisés à la date de la transaction et présentés à leur juste valeur. La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

**NOTES AFFÉRENTES**

31 décembre 2022

(montants tabulaires exprimés en milliers de dollars)

**2. Principales méthodes comptables**

(suite)

**PLACEMENTS (suite)**

La juste valeur des placements est déterminée comme suit :

- (a) les contrats de change sont évalués en utilisant les taux de change à la fin de l'exercice, la volatilité et l'échéance;
- (b) les contrats à terme sur indices boursiers sont évalués au cours du règlement de l'indice boursier;
- (c) les placements à revenu fixe sont évalués en utilisant le prix ou le rendement équivalent coté obtenu de tiers vendeurs;
- (d) les actions sont évaluées aux cours du marché;
- (e) les actifs réels sont évalués en fonction d'évaluations périodiques pour ce type d'investissements. Les actifs réels inscrits en bourse sont évalués aux cours du marché;
- (f) les placements privés sont évalués à la juste valeur qui est principalement obtenue des états financiers les plus récents des placements privés du Régime, ajustée pour les opérations de trésorerie et devises, le cas échéant;
- (g) les fonds de stratégies diversifiées sont évalués en fonction des actifs sous-jacents (contrats de change, placements à revenu fixe, actions, instruments dérivés et actifs réels).

**CONSTATATION DES PRODUITS**

Les revenus de placement sont constatés selon la comptabilité d'exercice. Les dividendes et les distributions de fonds sont constatés lorsqu'ils sont déclarés.

**CONVERSION DE DEVICES**

Les opérations libellées en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la juste valeur des actifs et des passifs libellés en devises étrangères est déterminée en utilisant le taux de change à cette date. Les gains et les pertes résultant des variations de ces taux sont comptabilisés dans les variations de la juste valeur non réalisée des placements à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations.

**COTISATIONS**

Les cotisations sont constatées selon la comptabilité d'exercice.

**PRESTATIONS**

Les prestations de retraite, de cessation d'emploi, variables et de décès sont constatées selon la comptabilité d'exercice.

**UTILISATION D'ESTIMATIONS**

Dans le cadre de la préparation du rapport financier, la direction doit faire des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date du rapport financier, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par le rapport financier. Parmi les principales composantes du rapport financier exigeant l'utilisation d'estimations figurent la juste valeur des actifs réels, des placements privés et des fonds de stratégies diversifiées. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

**3. Placements et instruments financiers****A) ÉCHÉANCES ET CONDITIONS**

Les échéances et les conditions des investissements sont décrites comme suit :

**Encaisse et équivalents de trésorerie**

Les équivalents de trésorerie, essentiellement des valeurs mobilières émises ou garanties par des gouvernements canadiens, sont assortis d'une échéance moyenne de 52 jours dans le Fonds d'accumulation (69 jours en 2021) et 94 jours dans le Fonds de retraite (105 jours en 2021).

**Revenu fixe**

Dans le Fonds d'accumulation, les obligations, dont 37,0 % sont garanties par le gouvernement fédéral ou les gouvernements provinciaux (38,0 % en 2021), affichent un rendement moyen pondéré à l'échéance en fonction du marché de 5,3 % (2,8 % en 2021) et une durée moyenne de 6,9 ans (6,8 ans en 2021). Dans le Fonds de retraite, les obligations, dont 73,8 % sont garanties par le gouvernement fédéral ou les gouvernements provinciaux (40,7 % en 2021), affichent un rendement moyen pondéré à l'échéance en fonction du marché de 4,7 % (2,5 % en 2021) et une durée moyenne de 5,9 ans (6,6 ans en 2021).

**Actions**

Dans le Fonds d'accumulation et le Fonds de retraite, les actions ordinaires, incluant les unités de fiducie et les fonds communs, sont diversifiées par émetteurs, par secteurs d'activité et géographiquement.

**NOTES AFFÉRENTES**

31 décembre 2022

(montants tabulaires exprimés en milliers de dollars)

**3. Placements et instruments financiers (suite)****A) ÉCHÉANCES ET CONDITIONS (suite)****Actifs réels**

Les actifs réels se composent de biens immobiliers et d'investissements en infrastructures.

Dans le Fonds d'accumulation, les biens immobiliers se composent de fonds communs investissant directement dans des propriétés canadiennes, américaines et européennes.

Dans le Fonds d'accumulation, les investissements en infrastructures se composent de fonds investissant directement dans des propriétés européennes et américaines.

Dans le Fonds de retraite, les biens immobiliers se composent de fonds communs investissant directement dans des propriétés canadiennes.

**Actifs réels inscrits en bourse**

Dans le Fonds d'accumulation, les actifs réels inscrits en bourse sont des titres négociables et sont diversifiés globalement.

**Placements privés**

Dans le Fonds d'accumulation, les placements privés se composent principalement de placements dans des fonds privés investissant dans d'autres fonds, dans des fonds de dette privée et dans des fonds d'actions.

**Fonds de stratégies diversifiées**

Dans le Fonds d'accumulation, les fonds de stratégies diversifiées se composent de placements dans une stratégie à rendement absolu qui se concentrent sur des stratégies d'obligations à valeur relative et de co-investissements et placements secondaires en fonds de couverture.

**B) ENGAGEMENTS**

Dans le Fonds d'accumulation, le Régime s'est engagé à financer des investissements dans les fonds de stratégies diversifiées, les placements à revenu fixe (dettes privées), les placements privés, les biens immobiliers et les infrastructures jusqu'à concurrence de 220,0 M\$ (163,4 M\$ en 2021). Le Régime prévoit respecter ses obligations dans le cours normal de ses opérations.

**C) RISQUE DE CRÉDIT**

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'un émetteur d'obligations ne s'acquitte pas de ses obligations envers le Régime. Tous les placements à revenu fixe du Régime sont comptabilisés à leur juste valeur, ce qui constitue le risque de crédit maximal auquel le Régime est exposé. Le risque de crédit est géré par la diversification des émetteurs et en limitant l'exposition aux émetteurs d'obligations à haut rendement.

**D) RISQUE DE LIQUIDITÉ**

Le risque de liquidité est le risque que le Régime ne dispose pas de liquidités suffisantes pour être en mesure de remplir ses obligations financières à leur échéance et d'honorer ses engagements, les prestations de retraite et tout autre besoin de liquidité, prévu ou non. Le Régime surveille sur une base régulière le solde de son encaisse, afin de s'assurer de disposer de suffisamment d'actifs liquides tels que l'encaisse, les équivalents de trésorerie et les obligations gouvernementales. Le Régime maintient également un portefeuille d'actifs hautement liquides qui peuvent être vendus en temps opportun afin de se protéger contre le risque d'une interruption inattendue de ses flux de trésorerie.

**E) RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT**

Le risque de taux d'intérêt correspond à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la situation financière du Régime, soit le passif du Régime, étant donné la provision relative à la provision minimale relative aux prestations déterminées et le passif du Fonds de retraite.

Les fluctuations des taux d'intérêt ont une incidence directe sur la juste valeur des titres à revenu fixe détenus par le Régime et compensent partiellement l'effet sur les passifs.

La durée est une mesure utilisée pour estimer l'incidence approximative d'un changement de taux d'intérêt sur la juste valeur des titres à revenu fixe. Pour gérer ce risque, la durée des titres à revenu fixe est surveillée et ajustée, le cas échéant. Des instruments financiers dérivés de taux d'intérêt sont parfois utilisés pour protéger contre le risque de taux d'intérêt. La note 4 quantifie les instruments financiers dérivés de taux d'intérêt non échus aux 31 décembre 2022 et 2021.

**F) RISQUE DE CHANGE**

Le risque de change se définit comme le risque que la valeur d'un actif ou d'un passif libellé en devises fluctue en raison des variations des taux de change. Des contrats de change ont été utilisés afin de couvrir l'effet des variations du taux de change en ce qui concerne les placements étrangers. La principale exposition du Régime au risque de taux de change est à l'égard du dollar américain et de l'euro. La diversification des placements est aussi utilisée pour gérer ce risque. La note 4 quantifie les contrats de change non échus aux 31 décembre 2022 et 2021.

**G) RISQUE DE PRIX**

Le risque de prix se définit comme le risque que la juste valeur d'un placement fluctue en raison des variations du prix du marché. La diversification des placements est utilisée pour gérer ce risque.

## NOTES AFFÉRENTES

31 décembre 2022

## 3. Placements et instruments financiers (suite)

## EFFET DES VARIATIONS SUR LE RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT, LE RISQUE DE CHANGE ET LE RISQUE DE PRIX

Type de risque	Variation	Effet sur le Fonds d'accumulation	Effet sur le Fonds de retraite
Risque de taux d'intérêt	Augmentation (diminution) de 1 %	Diminution (augmentation) de la juste valeur des placements à revenu fixe de 33,2 M\$ (2021 - 34,3 M\$)	Diminution (augmentation) de la juste valeur des placements à revenu fixe de 2,0 M\$ (2021 - 3,0 M\$)
Risque de change sur les placements	Appréciation (dépréciation) du dollar américain de 0,01 \$ par rapport au dollar canadien	Augmentation (diminution) de la juste valeur des placements d'approximativement 4,4 M\$ (2021 - 5,0 M\$)	Augmentation (diminution) de la juste valeur des placements d'approximativement 290 mille \$ (2021 - 466 mille \$)
	Appréciation (dépréciation) de l'euro de 0,01 \$ par rapport au dollar canadien	Augmentation (diminution) de la juste valeur des placements d'approximativement 790 mille \$ (2021 - 692 mille \$)	s.o.
Risque de change sur les contrats de change	Appréciation (dépréciation) du dollar américain de 0,01 \$ par rapport au dollar canadien	Diminution (augmentation) de la juste valeur des contrats de change d'approximativement 2,0 M\$ (2021 - 1,7 M\$)	s.o.
	Appréciation (dépréciation) de l'euro de 0,01 \$ par rapport au dollar canadien	Diminution (augmentation) de la juste valeur des contrats de change d'approximativement 527 mille \$ (2021 - 393 mille \$)	s.o.
Risque de prix	Variation de 10 % du prix des actions	Variation de 92,9 M\$ de la juste valeur des titres de participation privés et inscrits en bourse (2021 - 108,6 M\$)	Variation de 3,7 M\$ de la juste valeur des titres de participation privés et inscrits en bourse (2021 - 5,5 M\$)



## NOTES AFFÉRENTES

31 décembre 2022

(montants tabulaires exprimés en milliers de dollars)

## 3. Placements et instruments financiers (suite)

## (H) DÉTAIL DES PLACEMENTS

	Fonds d'accumulation		Fonds de retraite	
	2022	2021	2022	2021
Équivalents de trésorerie				
canadiens	35 964 \$	40 057 \$	2 200 \$	2 324 \$
étrangers	17 044	11 371	1	1
	53 008	51 428	2 201	2 325
Placements à revenu fixe				
canadiens	336 504	362 010	30 141	37 719
étrangers	141 189	139 249	2 933	7 811
	477 693	501 259	33 074	45 530
Titres de participation				
canadiens	346 378	428 033	93	119
étrangers	414 393	485 689	36 968	54 495
	760 771	913 722	37 061	54 614
Placements alternatifs*				
Actifs réels	154 498	144 147	263	2 090
Actifs réels inscrits en bourse	6 914	35 790	-	-
Placements privés	161 324	136 102	-	-
Fonds de stratégies diversifiées	56 438	37 597	-	-
	379 174	353 636	263	2 090
<b>Total des placements</b>	<b>1 670 646 \$</b>	<b>1 820 045 \$</b>	<b>72 599 \$</b>	<b>104 559 \$</b>

\* Dans le fonds d'accumulation, 75,5 % (73,1 % en 2021) des placements alternatifs sont détenus en devises. Aucun placement alternatif en devises n'est détenu dans le Fonds de retraite en 2022 et 2021.

## NOTES AFFÉRENTES

31 décembre 2022

(montants tabulaires exprimés en milliers de dollars)

## 3. Placements et instruments financiers (suite)

## (I) HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 – évaluation fondée sur les cours du marché (non ajustés) observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 – techniques d'évaluation fondées sur des données autres que celles incluses dans le niveau 1, qui sont observables pour l'instrument évalué, directement ou indirectement;

Niveau 3 – techniques d'évaluation fondées sur une part importante de paramètres non observables sur le marché (données non observables).

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

## Évaluation de la juste valeur au 31 décembre 2022

Fonds d'accumulation	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Équivalents de trésorerie	53 008 \$	- \$	- \$	53 008 \$
Placements à revenu fixe	-	457 439	20 254	477 693
Titres de participation	530 284	230 487	-	760 771
Placements alternatifs	6 915	-	372 259	379 174
<b>Total des placements</b>	<b>590 207 \$</b>	<b>687 926 \$</b>	<b>392 513 \$</b>	<b>1 670 646 \$</b>
<b>Autres actifs financiers</b>				
évalués à la juste valeur	-	2 181 \$	-	2 181 \$
<b>Autres passifs financiers</b>				
évalués à la juste valeur	-	7 839 \$	-	7 839 \$

## Évaluation de la juste valeur au 31 décembre 2021

Fonds d'accumulation	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Équivalents de trésorerie	51 428 \$	- \$	- \$	51 428 \$
Placements à revenu fixe	-	479 920	21 339	501 259
Titres de participation	625 189	288 533	-	913 722
Placements alternatifs	35 791	-	317 845	353 636
<b>Total des placements</b>	<b>712 408 \$</b>	<b>768 453 \$</b>	<b>339 184 \$</b>	<b>1 820 045 \$</b>
<b>Autres actifs financiers</b>				
évalués à la juste valeur	-	5 063 \$	-	5 063 \$
<b>Autres passifs financiers</b>				
évalués à la juste valeur	-	818 \$	-	818 \$

## NOTES AFFÉRENTES

31 décembre 2022

(montants tabulaires exprimés en milliers de dollars)

**3. Placements et instruments financiers (suite)****(I) HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR (suite)**

Évaluation de la juste valeur au 31 décembre 2022				
Fonds de retraite	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Équivalents de trésorerie	2 201 \$	- \$	- \$	2 201 \$
Placements à revenu fixe	-	33 074	-	33 074
Titres de participation	-	37 061	-	37 061
Placements alternatifs	-	-	263	263
<b>Total des placements</b>	<b>2 201 \$</b>	<b>70 135 \$</b>	<b>263 \$</b>	<b>72 599 \$</b>
<b>Autres actifs financiers</b>				
évalués à la juste valeur	-	4 \$	-	4 \$

Évaluation de la juste valeur au 31 décembre 2021				
Fonds de retraite	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Équivalents de trésorerie	2 325 \$	- \$	- \$	2 325 \$
Placements à revenu fixe	-	45 530	-	45 530
Titres de participation	-	54 614	-	54 614
Placements alternatifs	-	-	2 090	2 090
<b>Total des placements</b>	<b>2 325 \$</b>	<b>100 144 \$</b>	<b>2 090 \$</b>	<b>104 559 \$</b>
<b>Autres passifs financiers</b>				
évalués à la juste valeur	-	5 \$	-	5 \$

**NOTES AFFÉRENTES**

31 décembre 2022

(montants tabulaires exprimés en milliers de dollars)

**3. Placements et instruments financiers (suite)****(I) HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR (suite)**

Le tableau suivant présente le rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des éléments dont la juste valeur se situe au niveau 3 de la hiérarchie :

	Fonds d'accumulation	Fonds de retraite
Juste valeur, 1 <sup>er</sup> janvier 2021	315 102 \$	2 309 \$
Achats	30 884	-
Ventes	(49 113)	(4)
Variation de la juste valeur	42 311	(215)
Juste valeur, 31 décembre 2021	339 184 \$	2 090 \$
Achats	61 113	-
Ventes	(32 896)	(1 905)
Variation de la juste valeur	25 112	78
<b>Juste valeur, 31 décembre 2022</b>	<b>392 513 \$</b>	<b>263 \$</b>

En 2022 et 2021, aucun transfert n'a eu lieu entre les niveaux 1 et 2 et vers ou depuis le niveau 3.

## NOTES AFFÉRENTES

31 décembre 2022

(montants tabulaires exprimés en milliers de dollars)

## 4. Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est dérivée des variations de l'actif sous-jacent, de l'indice des prix ou des taux, du taux d'intérêt ou du taux de change. La juste valeur des instruments financiers dérivés est fondée sur le montant auquel ils pourraient être réglés selon les taux estimatifs actuels du marché. Les instruments financiers dérivés sont utilisés pour gérer le risque financier. Le régime utilise des contrats à terme sur devises et des swaps de taux d'intérêt.

**Contrats à terme**

Les contrats à terme sont des accords contractuels entre deux parties pour acheter ou vendre un actif à un prix prédéterminé à une date future spécifiée. Le Régime utilise des contrats de change à terme pour modifier l'exposition du Régime au risque de change.

**Swaps**

Les swaps sont des accords contractuels entre deux contreparties d'échanger une série de flux de trésorerie. Le régime utilise des swaps de taux d'intérêt pour atténuer le risque de taux d'intérêt.

**Valeurs notionnelles**

Les valeurs notionnelles représentent les montants contractuels auquel un taux ou un prix est appliqué pour le calcul des flux de trésorerie à échanger, et ne sont donc pas comptabilisés comme actifs ou passifs dans ce rapport financier. Les valeurs notionnelles sont également la base sur laquelle les justes valeurs des contrats et les rendements sont déterminés. Les valeurs notionnelles ne représentent pas nécessairement la trésorerie future flux à échanger.

**(A) VALEURS NOTIONNELLES ET JUSTE VALEUR MARCHANDE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS**

Les tableaux suivants résumant la valeur notionnelle et la juste valeur marchande des instruments financiers dérivés du Régime.

Fonds d'accumulation	2022			2021		
	Valeur Notionnelle	Juste Valeur Marchande		Valeur Notionnelle	Juste Valeur Marchande	
		Actifs	Passifs		Actifs	Passifs
<b>Instruments de change</b>						
Contrats à terme	445 831 \$	2 181 \$	5 730 \$	437 257 \$	5 063 \$	818 \$
<b>Instruments de taux d'intérêts</b>						
Swaps	300 000	-	2 109	-	-	-
<b>Total</b>	<b>745 831 \$</b>	<b>2 181 \$</b>	<b>(7,839) \$</b>	<b>437 257 \$</b>	<b>5 063 \$</b>	<b>818 \$</b>
Fonds de retraite	2022			2021		
	Valeur Notionnelle	Juste Valeur Marchande		Valeur Notionnelle	Juste Valeur Marchande	
		Actifs	Passifs		Actifs	Passifs
<b>Instruments de change</b>						
Contrats à terme	2 451 \$	4 \$	- \$	4 519 \$	5 \$	- \$
<b>Total</b>	<b>2 451 \$</b>	<b>4 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>4 519 \$</b>	<b>5 \$</b>	<b>- \$</b>

\* Dans le fonds d'accumulation, la principale exposition à des devises étrangères est à l'égard du dollar américain et de l'euro en 2022 et 2021. Dans le Fonds de retraite, la principale exposition à des devises étrangères est à l'égard du dollar américain en 2022 et 2021.

**NOTES AFFÉRENTES**

31 décembre 2022

(montants tabulaires exprimés en milliers de dollars)

**4. Instruments financiers dérivés (suite)****(B) INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS SELON LA DATE DE MATURITÉ**

Le tableau suivant résume les valeurs notionnelles des instruments financiers dérivés du Régime selon la durée jusqu'à l'échéance.

Date de maturité	Fonds d'accumulation		Fonds de retraite	
	2022	2021	2022	2021
Moins d'un an	745 831 \$	437 257 \$	2 451 \$	4 519 \$
1 à 5 ans	-	-	-	-
Plus de 5 ans	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>745 831 \$</b>	<b>437 257 \$</b>	<b>2 451 \$</b>	<b>4 519 \$</b>

**5. Revenus de placement**

	Fonds d'accumulation		Fonds de retraite	
	2022	2021	2022	2021
Encaisse et équivalents de trésorerie	1 067 \$	418 \$	30 \$	22 \$
Revenu fixe	12 980	12 010	1 644	1 820
Titres de participation	16 999	19 437	187	141
Actifs réels	4 509	3 348	-	-
Placements privés	4 406	4 272	-	-
Prêts de titres	197	131	6	8
<b>Total</b>	<b>40 158 \$</b>	<b>39 616 \$</b>	<b>1 867 \$</b>	<b>1 991 \$</b>

**6. Sommes à recevoir du et à payer au Fonds d'accumulation et au Fonds de retraite**

Au 31 décembre 2022, il y a 10 mille \$ (8 mille \$ au 31 décembre 2021) en compte interfonds entre le Fonds d'accumulation et le Fonds de retraite. Le montant a trait aux frais d'administration.

**NOTES AFFÉRENTES**

31 décembre 2022

(montants tabulaires exprimés en milliers de dollars)

**7. Frais d'administration**

Les frais d'administration comprennent les charges suivantes :

	Fonds d'accumulation		Fonds de retraite	
	2022	2021	2022	2021
Fournisseur des services de tenue de dossier	1 471 \$	1 341 \$	65 \$	54 \$
Salaires et avantages sociaux	1 134	1 241	56	70
Frais de garde	280	302	19	15
Assurance responsabilité	193	192	9	12
Frais de TPS/TVQ	151	232	8	15
Actuariat	122	54	5	3
Frais de mesure de performance	115	108	12	10
Frais - Retraite Québec	114	106	6	7
Fiduciaire	114	93	5	6
Fournisseurs de données financières	113	108	-	-
Audit	83	74	4	4
Autres charges	221	141	12	5
<b>Total</b>	<b>4 111 \$</b>	<b>3 992 \$</b>	<b>201 \$</b>	<b>201 \$</b>

**8. Ligne de crédit**

Pendant l'exercice, le Régime disposait d'une ligne de crédit autorisée de 40 millions \$ (nulle \$ en 2021) portant intérêt au taux préférentiel effectif canadien (4,7 % à 6,5 % en 2022). Au 31 décembre 2022, la ligne de crédit était inutilisée.

**9. Chiffres comparatifs**

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'exercice courant.

# GLOSSAIRE

**Compte de retraite immobilisé (« CRI ») de McGill** Option de décaissement offerte par l'Université permettant le transfert direct des actifs de retraite immobilisés provenant du Régime.

**Cotisation supplémentaire de solvabilité** Cotisation additionnelles requises par l'Université pour assurer le versement intégral des règlements externes lorsque les membres Partie A cessent d'être à l'emploi, prennent leur retraite ou atteignent l'âge de 65 ans.

**Couverture de devises** L'action d'entrer dans un contrat financier dans le but de se protéger contre la fluctuation des taux de change des devises.

**Déficit de capitalisation** Écart entre le passif actuariel et l'actif, selon l'évaluation de la capitalisation.

**Déficit de solvabilité** Excédent de la somme du passif de solvabilité sur la somme de l'actif de solvabilité. L'évaluation de solvabilité assume que le régime est dissout à la date d'évaluation.

**Degré de solvabilité** Ratio entre l'actif et le passif de solvabilité à la date d'évaluation, excluant le solde des cotisations déterminées de tous les membres du Régime.

**Évaluation de capitalisation** Suppose que le régime restera en vigueur indéfiniment et repose, par conséquent, sur des hypothèses et méthodes actuarielles long terme.

**Excédent de capitalisation** Écart positif entre l'actif et le passif actuariel, selon l'évaluation de capitalisation.

**Fonds axés sur une date d'échéance** Option offrant une répartition des actifs d'investissement qui évolue en fonction de la date prévue de retraite et de la tolérance au risque du membre. Plus le membre se rapproche de la retraite, plus sa répartition d'actifs devient conservatrice.

**Fonds complémentaire** Représente la somme de toutes les cotisations spéciales versées par l'Université dans le Régime: les cotisations supplémentaires de solvabilité ainsi que le financement lié aux exigences de l'évaluation actuarielle, moins les prestations payées liées à la rente minimale à prestations déterminées.

**Fonds de retraite** Actifs des membres à la retraite qui ont opté pour un règlement interne.

**Fonds de revenu viager (« FRV ») de McGill** Option de décaissement offerte par l'Université permettant le transfert direct des actifs de retraite immobilisés provenant du Régime ou d'un CRI.

**Gestion active** Style de gestion en vertu duquel un gestionnaire sélectionne des titres de placements particuliers dans le but de réaliser un rendement supérieur à celui de l'indice de référence correspondant.

**Indice de référence** Indicateur avec lequel on peut comparer les taux de rendement et mesurer la valeur ajoutée comparativement aux indices des marchés.

**Indice des prix à la consommation (IPC)** Calculé par Statistique Canada, l'IPC mesure le prix d'un panier représentatif de biens et services. L'inflation est le taux de changement annuel de l'IPC

**Membre actif** Réfère à un employé de McGill qui cotise au Régime.

**Membre à la retraite** Membre retraité ou bénéficiaire recevant une rente du Fonds de retraite.

**Membre différé** Membre qui ne cotise plus au Régime et qui n'a toujours pas choisi une option de règlement.

**Partie A** Fait référence au Régime hybride pour les employés qui ont adhéré au Régime de retraite ou étaient admissibles d'y adhérer avant le 1er janvier 2009.

**Partie B** Fait référence au Régime à cotisations déterminées pour les employés qui étaient admissibles d'adhérer au Régime de retraite à partir du 1er janvier 2009.

**Points de Base** Unité de mesure qui représente un centième d'un pourcent.

**Prestations variables** Option de décaissement qui permet aux participants de recevoir une prestation variable de type Fonds de revenu viager tout en maintenant le solde de leur compte investi dans le Régime.

**PRI fait référence au Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies** et représente six principes qui offrent une variété d'actions possibles pour intégrer les questions ESG dans les pratiques d'investissement.

**Régime hybride** Représente un régime de retraite qui inclut des éléments d'un plan à prestations déterminées et d'un plan à cotisations déterminées. La Partie A du Régime s'agit d'un régime hybride.

**Rente de retraite complémentaire (« RRC »)** Représente un montant additionnel dont un membre a droit si la valeur de transfert de la rente minimale à prestations déterminées est supérieure à la valeur totale que le membre aurait cumulée si investis à 100% dans le compte équilibré, après ajustement sur les cotisations liées à toute allocation calculées au prorata (le cas échéant).

**Rente minimale à prestations déterminées** Rente calculée selon une formule qui tient compte des années de service créditées du participant et de ses 60 mois consécutifs de salaire les plus élevés. Applicable aux employés qui ont adhéré au Régime ou étaient admissibles d'y adhérer avant le 1er janvier 2009.

**Texte du Régime** Le texte du Régime de retraite de l'Université McGill.



# CONTACTS

---

Les bureaux du CAR, du Service d'administration des retraites et du Service des placements se trouvent au :  
680, rue Sherbrooke ouest, Bureau 1420  
Montréal (Québec) H3A 2M7  
Tél : (514) 398-6250  
Fax : (514) 398-6889  
<http://www.mcgill.ca/hr/fr/bp/pensions>

## *Service d'administration des retraites*

### **John D'Agata**

Directeur - Administration  
[john.dagata@mcgill.ca](mailto:john.dagata@mcgill.ca)  
(514) 398-6250

### **Karen Rasinger**

Agente - Communications et administration  
[karen.rasinger@mcgill.ca](mailto:karen.rasinger@mcgill.ca)  
(514) 398-6250

## *Service des placements*

### **Sophie Leblanc, CFA, M.Sc.**

Chef des placements et trésorière  
[sophie.leblanc2@mcgill.ca](mailto:sophie.leblanc2@mcgill.ca)  
(514) 398-6040

### **Robert Vozzella, CFA**

Directeur Investissements  
[robert.vozzella@mcgill.ca](mailto:robert.vozzella@mcgill.ca)  
(514) 398-6040

### **Kendra Racine, CPA**

Gestionnaire principale, finance et gouvernance  
[kendra.racine@mcgill.ca](mailto:kendra.racine@mcgill.ca)  
(514) 398-6040

Toutes questions concernant le Régime doivent être adressées au Centre d'appel des programmes d'épargne de l'Université McGill au 1-888-444-2023.

# NOTES

---





<https://www.mcgill.ca/hr/fr/pensions>